

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

F E V R I E R 1706.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCCVI.

AVIS DU LIBRAIRE.

L'*Edition des premiers mois de ce Journal n'ayant pas été suffisante pour satisfaire la curiosité de tous ceux qui en ont demandé pour en faire des Recueils, on a été obligé de les remettre sous la presse; on donne avis au Public que cette nouvelle Edition est achevée, & qu'on y a corrigé quelques fautes d'impression qui s'étoient glissées dans la première; ainsi on est présentement en état d'en fournir des exemplaires complets, ou des mois séparés à ceux qui en demanderont.*

81

LA CLEF DU CABINET
D E S
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

F E V R I E R 1706.

A R T I C L E I.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable
en ESPAGNE & en PORTUGAL
depuis le mois dernier.*

I. **J**E ne sçai si les peuples de Catalogne, sont beaucoup disposés à chanter ; il ne me paroît pas que leur joye doive être parfaite, ou s'ils veulent chanter, je crois que des Lamentations de Jeremie, conviendroient mieux à l'état de leurs affaires, que les quatre couplets de Chanson, qu'on leur a adressé sur l'air de *Joconde* : comme nous sommes en tems de Carnaval, où l'on oublie facilement les objets de chagrin, pour se plonger dans les plaisirs, les Lecteurs qui en sont susceptibles, seront, peut-être, bien aises de trouver ici cette Chanson nouvelle.

*Pauvres Catalans songez-vous,
Aux faux pas que vous faites ?
Pour vous sauver des dents des Loups ;
Où seront vos retraites ?
Entre l'enclume & le marteau*

*Chanson
sur les Catalans.*

*Vous allez vous reduire ;
En vous ôtant jusqu'à la peau ,
On ne fera qu'en rire.*

*Ceux qui juroient avec serment
De garder vos franchises ,
Ont profané publiquement
Le sein de vos Eglises ;
Des cruautés de vos amis
Ne pouvant vous défendre ,
De ceux qui sont vos ennemis
Que devez-vous attendre ?*

*Connoissant bien les grands projets
De l'Archiduc d'Autriche ,
Sachant que pour fournir aux frais ,
Il n'est pas assez riche ,
Vous voulez donc à ce Roi ,
Qui croit monter au Trône ,
De vos biens & de votre foi ,
Faire une belle aumône ?*

*Vous avez un des meilleurs Rois ,
Vous lui devenez traîtres ,
Des Anglois & des Hollandois ,
Vous en faites vos Maîtres ;
Ils vous traiteront sans pitié
Et sans miséricorde ,
En recherchant leur amitié ,
Vous filez votre corde.*

*Suites des
troubles de
Catalogne.*

II. La plupart des Catalans, ont peut-être une autre opinion de leur conduite, que celle qu'en à l'auteur de cette Chançon, du moins est-il certain qu'ils persistent dans leur rebellion, & qu'ils tâchent par toute sorte de moyens à débauchet

cher la fidélité des Provinces qui leur sont voisines, tant pour n'être pas les seuls Sujets infidèles à leur Prince, qu'afin de faire diversion aux forces qu'on prépare dans les deux Royaumes pour les châtier ou les ramener à leur devoir. Une partie des troupes Françoises, qui venoient du Roussillon, ont joint en Aragon celles de la même Nation, qui ont fait la Campagne sur les frontières de Portugal.

III. Le Conseil d'Espagne a fait publier deux Décrets, qui tendent à châtier les Catalans, & à leur ôter les moyens de tirer aucune subsistance des Provinces voisines, le premier défend à tous les Habitans de la Monarchie, & principalement à ceux des Royaumes d'Aragon, de Valence, & des Isles de Majorque & de Minorque, d'avoir aucun commerce avec les peuples de Catalogne, ordonne de courir sus, comme à des rebelles & ennemis de la Couronne, de prendre & de brûler toutes leurs Barques qui voudront entrer dans quelques Ports de la Côte.

Ordonnance du Conseil d'Espagne contre les Catalans.

L'autre Ordonnance confisque tous les biens, rentes, & effets qui appartiennent aux Catalans, dans l'étendue des Etats de S. M. C., à l'exception néanmoins des biens des Officiers & particuliers, qui pour n'être pas envelopés dans la revolte, se sont retirés en Aragon, en Castille & ailleurs: à l'égard des biens qui appartiennent aux Eglises & aux Communautés de la Province de Catalogne, il est ordonné que les revenus seront mis en sequestre, pour être employés aux usages nécessaires que le Conseil trouvera à propos.

IV. Le départ du Roi d'Espagne pour l'Aragon, ayant été différé jusqu'au 12. Janvier, tous les gros équipages de S. M. prirent les devans au commencement du même mois: au moment que

Départ du Roi pour l'Armée.

nous écrivons cet Article, nous recevons avis qu'il s'étoit élevé beaucoup de difficultés au Conseil de Madrid, non pas pour empêcher ce voyage à S. M. C., puis que tous les Grands l'ont approuvé; mais c'est au sujet du choix des personnes, à qui l'on doit conférer la Régence des affaires, pendant l'absence du Roi, parce que la Reine refuse de s'en charger, voulant être du voyage. Il n'est pas surprenant de voir éclater la jalousie dans pareille occasion, sur tout à l'égard des Espagnols, qu'on sçait en être plus susceptibles que les autres Nations, lesquelles n'ont pour principe fondamental, que de signaler leur zèle pour leur Patrie, dans quelque rang que les Sujets soient employés, principalement lorsque l'occasion paroît aussi pressante que celle d'aujourd'hui : ceux qui sont bien intentionnés pour le Roi, disent hautement que la lenteur de la Nation a fait manquer l'occasion de reprendre Gibraltar, & que si l'on attend que les Rebelles ayent reçu des secours d'Angleterre & de Hollande, il sera bien plus difficile à les soumettre.

*Revolte du
Royaume de
Valence.*

V. Cependant les Alliés de l'Archiduc n'oublient rien de tout ce qui peut être nécessaire pour se maintenir en Catalogne, & pour faire des progrès dans quelques autres Provinces; c'est pour cela, qu'en attendant le retour de leur Flotte sur la Méditerranée au Printemps prochain avec des nouvelles troupes de débarquement, ils ont fait partir la plus grande partie de celles qu'ils avoient en Portugal, qui ont débarqué en Catalogne & dans le Royaume de Valence, où même ils se sont déjà saisis de Guandia, & de plusieurs autres petites Places, ayant renforcé la Garnison que les Revoltés de ce Royaume avoient à Denia. Le Roi d'Espagne y a fait marcher un
Corps

Corps de troupes Espagnoles, sous les ordres de Don Antonio d'Amézaga, Maréchal de Camp, & de quelques autres Officiers Généraux; comme je n'apprens pas qu'il y ait aucunes troupes Françoises parmi elles, quis que celles-ci doivent agir séparément contre la Catalogne, on reconnoitra bientôt, s'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent, que les Espagnols ne demandent qu'à signaler leur valeur & leur fidélité, lors qu'ils ne craindront point de partager la gloire avec une Nation étrangere. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Castillans ont fort desapprouvé la lâcheté du Colonel Nebot, qui à la tête d'un Regiment de Cavalerie qu'il commandoit dans le Royaume de Valence, a abandonné le service du Roi, & s'est joint aux Revoltés avec son Regiment; mais comme le Colonel & les Cavaliers étoient Catalans, & que cet Officier avoit déjà trois freres au service de l'Archiduc, on devoit bien s'attendre à cette infidélité, & si l'on avoit voulu la prévenir, il falloit envoyer servir ce Regiment dans quelqu'autre Province de la Monarchie,

VI. Les Révolutions de Catalogne & de Valence, & le voyage du Roi d'Espagne, ont donné lieu a un Dialogue entre deux Bergers Espagnols, à qui on donne les noms de Daphnis & de Tircis : cette pièce de Poésie est un peu plus sérieuse, que celle qu'on a vû au commencement de cet Article; & comme la diversité est du goût de plusieurs Lecteurs, je la joindrai ici pour la satisfaction de ceux qui voudront la lire.

Est-ce un songe ? ah Tircis, qui t'ameine en ces lieux ?

De te voir aujourd'hui, que mon cœur est joyeux.

*Qui t'oblige à quitter ainsi ta Bergerie ,
 Pour aller voyager en une autre Patrie ?
 J'ai quitté mes Moutons , Daphnis , avec dou-
 leur ,*

*Mais quoi ? ne sçais-tu pas quel est notre malheur ?
 Il n'est dans nos Cantons , ni Hameau ni Village ,
 Qui ne soit menacé d'un prompt & grand nau-
 frage ,*

*Des Loups , sous l'aparence & l'habit de Bergers ,
 Nous plongent tous les jours dans les plus grands
 dangers.*

*Ces lâches , ces trompeurs , nous avoient fait en-
 tendre ,*

*Qu'ils ne s'étoient armés que pour nous mieux
 défendre ;*

*Mais dès qu'il se sont vûs maîtres de la maison ,
 N'employant que la force , au lieu de la raison ,
 De carnage , & de sang , ils ont fait un déluge.
 Contre leur violence , il n'est aucun refuge.*

*Ne pouvant plus souffrir un sort si rigoureux ,
 Je viens chercher , Daphnis , un destin plus heu-
 reux ;*

*Sans cesse tourmenté de frayeur & de crainte ,
 Je buvois à longs traits & le fiel & l'absinte.*

*Je conviens avec toi , que ces malheurs sont
 grands ,*

*Mais ils ne doivent pas , Tircis , durer long-tems.
 Tityre , notre Roi , si vaillant & si sage ,
 Nous dédommagera bientôt de ce ravage.*

*Hélas ! mon cher Daphnis , tu ne sçais pas en-
 core ,*

*Que nous souffrons des maux plus rudes que la
 mort ,*

*Et quoi qu'avec regret , je vai te les apprendre ;
 De la dent de ces Loups , l'on ne peut se dé-
 fendre.*

des Princes &c. Fevrier 1706. 87

Ils pillent sans pitié nos plus riches Cantons,
A nos yeux, malgré nous, enlèvent nos Moutons ;

Cherchant à s'enrichir au milieu de la plaine,
Ils viennent sur le dos leur arracher la laine.

Mais ce n'est pas encore le plus grand de nos
maux,

Ah ! s'ils se contentoient d'enlever nos troupeaux.

Nous nous consolierions ; mais, fureur sans
exemple !

Ils ne rougissent point de profaner le Temple ;
Et sous de beaux dehors cachant leur trahison ;
Au lieu de nourriture, ils donnent du poison,
Violants tous nos droits, cassent nos privilèges,
Et souillent nos Autels, de leurs mains sacrilèges.

Leur coupable attentat, Daphnis, me fait horreur.

Le Seigneur doit bientôt arrêter leur fureur.

Quoi qu'ils soient triomphans, je vois déjà la foudre,

Toute prête à partir, pour les réduire en poudre,

Si Tityre en ces lieux, se montre seulement,

Tu verras détourner l'orage en un moment.

Ah ! Daphnis, pourra-t'il dissiper la tempête ?

Ils triomphent, ces loups, & rien ne les arrête.

En combien de Bercails, déjà font-ils entrés ?

Et combien de Berges pour eux se sont déclarés ?

Encore un coup, Tircis, Tityre va paroître,

Et les dissiper tous. Il veut laisser, peut-être,

Engraisser la victime avant de l'égorger ;

Mais bientôt il saura nous tirer du danger,

J'en répons sur mes jours. Que rien ne te désolé,

Rassure-toi, Tircis, comptant sur ma parole,

mal

*Malgré tous leurs efforts, ton Roi n'a qu'à
vouloir*

*Pour fondre & dissiper ce nuage si noir.
Retourne à tes moutons, mets fin à tes allarmes,
Pour repousser ces loups, va prendre aussi les armes.
Ne tarde point, Tircis, de courir au hazards.
Le succès est certain, va dans le champ de Mars;
Sous les yeux de Tityre, acquérir de la gloire,
Suivant toujours ton Roi, tu suivras la victoire.
Me voilà rassuré, Daphnis, par tes discours,
Sur les pas de Tityre, à la gloire je cours.
Je pars dès ce moment, convaincu qu'un tel
guide,
Peut tout faire entreprendre, au cœur le plus
timide.*

*Ton Prince va partir, cours, Tircis, & va voir
Les rebelles Sujets rangés à leur devoir,
Les ravisseurs vaincus, chassés de la frontière,
Ou forcés par Tityre, à mordre la poussière.
Pour aller avec lui m'exposer aux hazards,
Dès ce moment, Daphnis, je te quitte, & je
pars.*

*Retour de la
santé du Roi
de Portugal.*

VII. Il y a quelque fois des maladies, qui sont dissipées à la seule vûë du Medecin, quand cela arrive, on épargne de l'argent, & on évite souvent de plus grands maux aux malades : Le Roi de Portugal n'a pas voulu donner la gloire de sa guérison au Médecin Ecoissois qu'on lui envoyoit d'Angleterre : avant l'arrivée de ce Docteur, Sa Majesté Portugaise étoit revenue à Lisbonne, & avoit repris le Gouvernement des affaires de son Royaume. Il y a des Portugais qui prétendent, que la joye que leur Prince ressentit, en aprenant la prise de Barcelonne, qui arrêteroit l'Archiduc en Catalogne & y porte-

toit la guerre, en l'éloignant du Portugal, n'avoit pas peu contribué au rétablissement de sa santé : ce qu'il y a de certain, c'est que S. M. P. ne ressent plus de douleurs, que ses forces sont beaucoup retablies, & qu'il a renvoyé l'Esculape Ecoſſois, à qui bien en a pris de s'être fait donner 1000. livres sterling d'avance lors qu'il partit de Londres, sans quoi son voyage auroit été tout-à-fait infructueux.

VIII. On a conduit prisonniers à Madrid plusieurs Ecclésiastiques arrêtés en Murcie, & dans d'autres Provinces, parce que diverses personnes les accusent de s'être servi du tribunal de la pénitence pour insinuer la revolte au Peuple ; on en a même envoyé les procès verbaux à la Cour de Rome.

Ecclésiastiques prisonniers & pourquoi.

IX. L'Evêque & les Ecclésiastiques d'Almeria ont fait paroître beaucoup plus de zèle & de fidélité pour le Gouvernement, ayant logé dans leurs maisons, & regalé à leurs frais les Officiers & Soldats de la garnison de Barcelonne, que la Flotte des Alliés débarqua sur cette Côte ; tous les avis venus d'Espagne marquent que la Capitulation fut violée par les Anglois & les Hollandois, qui dépouillèrent cette garnison avant de la mettre à terre.

Capitulation de Barcelonne violée.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. O N a raison de dire, que nos biens & nos vies sont à la discrétion de nos Domestiques ; nous les confions tous les jours à des

Mr. de Creuilly assassiné par son valet.

des personnes si peu connues, qu'il n'est pas surprenant de voir tant de Maîtres sacrifiés. Le Sieur de Creüilly, Capitaine dans le Régiment de Dillon, revenant de l'Armée d'Italie, prit un valet à Grenoble nommé Pierrot, Savoyard, & le mena avec lui à St. Germain en Laye. Le six Novembre dernier, ce valet entra dans la Chambre de son Maître, qui dormoit sur son lit, lui déchargea un coup de bâton sur la tête, & lui coupa la Gorge avec un rasoir : ce scélérat-vola en suite ce qui étoit de plus portatif & se sauva ; mais comme Dieu ne laisse pas de pareils crimes impunis, il ne lui laissa pas long-tems jouir des fruits d'une si noire action.

Le onze Novembre ce coquin étant arrivé à Vignory, qui est un Bourg à quatre lieues de Chaumont en Bassigny, un Echevin de cette Ville qui s'y trouva par hasard, lui voyant plusieurs nipes peu conformes à son état, jugea que c'étoit un voleur ; il le fit conduire dans une Chambre, où ayant été fouillé, on lui trouva trente-sept Louis d'or, deux fort belles Montres, du linge, des cuilliers & fourchettes d'argent &c. Il avoua qu'il avoit volé ces nipes à un de ses Parents ; mais qu'il avoit résolu de les lui rendre. On le fit conduire dans les prisons de Chaumont : Quelque tems après l'Etapier de Vignory, étant allé à Paris, raconta cette aventure dans son Auberge, par forme d'entretien ; un homme qui étoit dans la chambre, pria l'Etapier d'aller avec lui chez le Prévôt ; le Prévôt le conduisit à St. Germain, & sur le portrait qu'il fit du scélérat & des nipes, on jugea aisément que c'étoit l'Assassin du Sr. de Creüilly ; en effet ayant avoué le crime, le Prévôt de Chaumont reçut le 27. Décembre ordre de le transférer à St. Germain,

des Princes &c. Fevrier 1706. 91

ce qu'il fit le lendemain; le Roi ayant dit qu'il vouloit que la punition s'en fit à St. Germain, on mande que ce malheureux y a été roué vif.

II. Le premier de l'année, le Roi jugeant que Mr. le Duc de Berri, qui aura 20. ans au mois d'Août prochain, n'avoit plus besoin de Gouverneur ni sous-Gouverneur, déchargea ceux qui étoient honorés de cet Emploi, de leurs fonctions.

Mr. le Duc de Berri n'a plus de Gouverneurs.

III. Le 5. Janvier, Mr. de Legal Lieutenant-Général, arriva à la Cour, venant d'Espagne, pour informer le Roi de l'état des affaires de la Monarchie. On continuë à y faire marcher des troupes de plusieurs endroits, afin d'arrêter les défordres que peut causer la rebellion de Catalogne & celle du Royaume de Valence.

Mr. de Legal de retour d'Espagne.

IV. On a eu avis de Toulon, qu'il en étoit parti douze Vaisseaux de guerre, quatre Frégates & quelques Brulots, pour aller croiser sur les Côtes d'Espagne; on assure même que cette Escadre sera renforcée de 9. autres Vaisseaux du second rang.

Escadre Française sortie de Toulon.

V. Le Roi voulant rétablir la Cavalerie de son Armée d'Alsace; oblige les Capitaines d'avoir huit chevaux par Compagnie, & leur fait payer cent écus pour chaque cheval qu'ils y mettront au de-là de ce nombre: sur ce pied-là toute la Cavalerie sera remontée avant la fin de Mars. Les quinze premiers Capitaines du Régiment du Roi auront 500. livres de pension, outre celles qu'ils avoient déjà.

Ordre pour remonter la Cavalerie.

VI. Les Etats de Languedoc assemblés à Montpellier, résolurent le 17. Décembre d'accorder à S. M. un don gratuit de trois millions, & de 2. millions pour la Capitation.

Don gratuit du Languedoc.

VII.

*Nomination
à l'Evêché
de Rieux.*

*Au Gouver-
nement
de la Guade-
loupe.*

*Mr. de
Tencin pre-
mier Prési-
dent de
Chambery.*

VII. L'Abbé de Rhutic, Grand Vicairé de Cominge, a été nommé à l'Evêché de Rieux. Le Roi a aussi nommé Mr. Cloche de la Maison d'Espernay en Champagne, au Gouvernement de l'Isle de la Guadeloupe en Amérique : Il étoit déjà Lieutenant de Roi de cette Isle : & c'est en cette qualité, qu'il a soutenu deux fois le Siège du Fort contre les Anglois, qui y firent descente en 1691. & 1703. les ayant toujours obligé de lever le Siège honteusement après beaucoup de perte.

Sa Majesté a de même nommé Mr. de Tencin à la Charge de premier Président au Sénat de Chambery, vacante par la mort de Mr. son Père ; Il y a sept ans qu'il est Président à Mortier au Parlement de Grenoble : il avoit été auparavant pendant un pareil nombre d'années, Sénateur à Chambery ; & comme il n'a que 30 ans, on peut juger, qu'il est entré fort jeune dans la Robe.

Le nom de la famille de ce premier Président est Guerin, elle est alliée à une partie des Officiers du Parlement de Grenoble, & aux maisons de Clermont Tonnerre, de Sassenage, de Simiane & de Grossée, qui sont les principales du Dauphiné : Mr. de Tencin a épousé la fille de feu Mr. Allois, Président à Mortier au Parlement de Grenoble, qui avoit beaucoup d'esprit, & a laissé de grands biens. Mademoiselle Allois, sœur de Madame la première Présidente de Chambery, qui n'a que quatorze ans, a épousé depuis peu Mr. le Marquis de Marcieu, Gouverneur de la Ville & Arenal de Grenoble ; Mr. de Tencin a deux sœurs mariées, l'une à Mr. de Feriol, Conseiller au Parlement de Metz, &

Rece-

des Princes &c. Février 1706. 93

Receveur Général des Finances de Dauphiné ; qui est frere de l'Ambassadeur de France à la Porte , & l'autre à Mr. le Comte de Groslée, & un frere Docteur de Sorbonne, qui étoit un des Députés du second Ordre , à la dernière assemblée du Clergé.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. LE Pape a renouvelé ses défenses pour les divertissemens du Carnaval ; outre les raisons qui avoient porté Sa Sainteté à faire ce règlement les années précédentes ; Elle s'y trouve invitée par un nouvel objet de douleur , à l'occasion des inondations ; qui ont causé tant de désordres en Italie. Nous avons , dans une autre occasion donné quelques remarques curieuses , touchant l'origine de ce divertissement , que les Chrétiens ont retenu des superstitions payennes ; à ce que nous en avons dit , * nous ajouterons , que les anciens Romains célébroient au mois de Janvier une Fête qu'ils apelloient *Carmenales* , qui avoit beaucoup de rapport au Carnaval des Chétiens ; car on s'y déguisoit , & la débauche & la dissolution accompagnoient les festins qu'ils se donnoient les uns aux autres. Le sujet de cette Fête venoit de ce que le Sénat avoit , par un Décret , défendu aux Dames Romaines , d'avoir des Carosses , quoi qu'ils ne fussent ni si

*Origine du
Carnaval*

* Voyez Tome II. de ce Journal, page 178.

superbes, ni si commodes que ceux d'apréfent. Ces Dames pour se venger, prirent une résolution unanime de ne point voir leurs maris, & de ne souffrir l'ap proche d'aucun homme, jusques à ce qu'on les eût rétablies dans la liberté de se servir des Carosses comme auparavant; en effet elles obtinrent par ce moyen la cassation de ce Décret, & s'étant reconciliées avec leurs maris, elles eurent un si grand nombre d'enfans, qu'on attribua cette fécondité à la Déesse Carmenta, mere d'Evandre, à laquelle ces Dames firent bâtir un Temple pour lui sacrifier; & ces sacrifices furent accompagnés de réjouiissances & de toutes les folies qu'on pratique aujourd'hui au tems du Carnaval.

II. Mr. le Duc de Vendôme a accompagné le Prince Eugene de Savoye jusques dans l'endroit ou au commencement de la Campagne il étoit venu prendre le Commandement de l'Armée Impériale.

*Ainsi le Duc de Vendôme,
Toujours grand & généreux,
Fait les honneurs du Royaume,
Et conduit les gens chez eux.*

*Armée de
Lombardie
en quartier.*

Ce Prince a distribué l'Armée Françoisé dans les quartiers d'hiver; mais cette distribution est faite de maniere qu'il peut la rassembler en peu de tems: Il a fait occuper plusieurs Postes qui incommovent beaucoup l'Armée Impériale, & a fait comme l'année dernière armer des Barques sur le Lac de Garde, pour empêcher que les Impériaux ne puissent tirer commodément des vivres du Veronois ni du Trentin.

III. On avoit crû que le Prince Eugene s'en retourneroit à Vienne, & laisseroit au Général Gui de Staremberg le Commandement de l'Armée Impériale ; mais le bruit qui s'en étoit répandu s'est trouvé mal fondé, puis qu'au contraire, c'est ce Général qui est allé en Allemagne rendre compte à l'Empereur de l'état des affaires en Lombardie. Le Prince Eugene a cependant envoyé par le Lac de Garde, ses gros Bagages, & les femmes de l'Armée dans le Trentin, & la Cavalerie y devoit aussi marcher, à cause de la disette des fourages : mais son Infanterie se retranche à Gavardo & dans les autres Postes voisins, où elle a été cantonnée. Lorsque Mr. de Staremberg passa de Piémont à l'Armée Impériale, & que le Prince Eugene eut reçu quelque secours d'Allemagne, on débita qu'il avoit dessein (se voyant talonné par Mr. de Vendôme) de donner une seconde Bataille, dans l'espérance qu'elle pourroit lui être plus avantageuse que celle de Cassano, & lui donneroit occasion d'aller hiverner dans le Milanez ; mais ce dessein s'est évancüi, & n'a produit qu'une Chançon, que les Grenadiers de l'Armée chantent sur l'air, *Pourquoi n'avoir pas le cœur tendre &c.* la voici pour ceux qui aiment la bagatelle.

Eugene, vous avez en tête,
D'entrer dans le Milanez,
C'est une trop grande conquête,) bis
Non, non, non, vous n'y viendrez jamais,
Vous feriez pour cela, sans doute,
Bien des efforts superflus,
Vous sçavez ce qu'il vous en coûte ;
Non, non, non, ne vous y frottez plus.
Vous désirez avoir la gloire

De battre notre Soldat ;
 Pensez-vous gagner la victoire ,
 Non, non, non, évitez le combat.
 Un seul François vaut du moins quatre
 de vos plus braves Soldats.
 Hé ! quoi, vous prétendriez nous battre,
 Non, non, non, ne l'entreprenez pas ,
 Si vous êtes si téméraire ,
 De troubler notre repos ,
 Nos gens vous laisseront-ils faire ?
 Non, non, non, ils ne sont si sots.

*On rase
 Montme-
 lian.*

IV. Depuis la réduction de Montmelian, dont nous parlâmes le mois dernier *, plusieurs Ingénieurs François sont occupés à faire raser cette Forteresse, & toutes les Habitations qui sont sur le Rocher ; je suis persuadé que les peuples de Savoye & ceux du Dauphiné ne seront pas fâchés de la destruction de cette Forteresse, qui leur a si souvent occasionné la guerre.

Montmelian est une petite Ville du Duché de Savoye, située sur l'Isère à deux lieuës de Chamberi. Sa Forteresse qui défend l'entrée d'une gorge de montagne, & qui expose partie du Haut Dauphiné aux courses des Savoyards, lors qu'il y a guerre entre les deux Etats, est bâtie sur la pointe d'un Rocher fort escarpé, ayant un puits taillé dans le Roc, qui fournit l'eau à la Garnison. Cette Forteresse a été prise plusieurs fois par les François, mais quoique les Savoyards ne l'ayent jamais reprise sur eux, on la leur a toujours renduë en bon état par les Traités de Paix ; ce qui a accoutumé les Ducs de Savoye, à ne regretter la perte de leurs Places, que pour la non-jouissance de quelques années. Henri le Grand
 Roi

* Voyez Janvier page 63.

Roi de France s'en rendit maître en l'année 1690. mais l'année suivante cette Place & les autres conquêtes des François en ce Pays-là, furent rendus à Charles Emanuel, par le Traité de Lion du 17. Janvier 1601. par lequel Sa Majesté Très-Chrétienne céda au Duc de Savoye, le Marquisat de Saluces en échange de la Bresse, du Bugey; du Watomay & du Pays de Gex.

Ce même Charles Emanuel ayant conçu le dessein de faire la conquête du Milanez qui l'auroit rendu un des plus puillans Princes d'Italie, il engagea le Roi Henri IV. dans ses intérêts; on peut juger de quelle conséquence étoit déjà Montmelian, puis qu'il fut convenu par le troisième Article du Traité que les Ambassadeurs de ces deux Princes signèrent à Bruxelles le 25. Avril 1610. *Que lorsque le Duc de Savoye seroit Maître de la Ville & Château de Milan, il remettrait au Roi T. C. le Château & Forteresse de Montmelian, pour être entièrement rasés*: Cette condition du Traité n'eut pas son exécution de part ni d'autre, à cause du mauvais succès que les armes des Savoyards eurent dans le Milanez. Mr. le Duc de Savoye voit aujourd'hui la démolition de sa Place à des conditions moins avantageuses que celles qui avoient obligé Charles Emanuel d'y consentir: On ne doute pas que Nice n'ait le même sort, & ces pertes continuelles que fait Mr. de Savoye, ont donné occasion à un Poëte d'adresser ce conseil à S. A. R.

Grand Duc, écoute-moi, j'ai deux mots à te dire,

Tu n'es plus Maître en tes Etats,

On les démembre, on les déchire,

On t'attaque par tout, tu ne te défends pas.

A de si grands malheurs, comment peux-tu survivre?

Un conseil que tu devrois suivre,
 C'est de dresser ton Testament,
 Faire Louis présentement ton Légataire,
 Tu ne saurois jamais mieux faire ;
 Tes Etats dans ses mains seront en sûreté,
 Contre tes ennemis il saura les deffendre :
 Donne-les, autrement je pense, en vérité,
 Malgré toi, qu'il pourra les prendre.

*Précautions
 de Mr. de
 Savoye pour
 sa défense.*

V. Mr. de Savoye se dispose pourtant à deffendre ce qui lui reste de son Pays, & comme il n'a plus de Places fortes que Turin & Coni, S. A. R. fait fortifier Asti & Quiers avec toute la diligence possible, afin d'y arrêter quelque tems les troupes Françoises, au cas qu'elles s'y présentent : Elle fait lever des troupes pour recruter ses Régimens ; ce qui s'exécute avec facilité, parce que la misere qui regne dans ses Etats, y produit presque autant de Soldats qu'il y a d'hommes en état de porter les armes.

*Suite du
 Siège de
 Nice.*

VI. Ce Prince se déguisa dernièrement en Paysan, pour aller reconnoître les avenues de Nice : mais ayant jugé impossible le secours qu'il avoit dessein d'y jeter, il retourna en Piémont, laissant à la conduite du Marquis de Carail & à la valeur de sa Garnison, la défense de cette Forteresse : En effet ce Gouverneur s'est très-bien acquitté de son devoir, ayant deffendu la Citadelle jusqu'au 26. Décembre, qu'il l'abandonna pour se retirer dans le Château & ensuite au Donjon, dans la résolution de se deffendre jusques à la dernière extrémité : Il laissa cependant quarante soldats dans la Citadelle, pour mettre le feu aux Mines, au cas que les François voulussent s'en emparer avant de les avoir contreménées. Les dernières Lettres venues

des Princes &c. Février 1706. 99

tués de ce Pays-là font néanmoins espérer sur le rapport des Déserteurs que cette Forteresse ne pouvoit résister que peu de jours ; nous pourrions en dire quelque chose de plus à la fin de cet ouvrage. Voici cependant quelques remarques sur la situation & l'origine de cette Place.

Nice est une Ville de Provence avec titre de Comté & Evêché Suffragant d'Ambrun ; elle est située sur le bord de la mer au pied des Alpes. Elle a une Forteresse des plus considérables de l'Europe , sur un rocher fort escarpé ; cette Forteresse est composée d'une Citadelle , d'un Château encore plus élevé , & d'un Donjon qui domine sur le Château & sur la Citadelle. La Ville fut prise le 20. Août 1543. par François de Bourbon Comte d'Anguien , qui commandoit l'Armée du Roi François I. mais la Forteresse ne put pas être reduite. Le Maréchal de Catinat fut plus heureux en 1691. puis qu'il fit la conquête de l'un & de l'autre : Il est vrai que ce fut en partie par un accident, puis qu'une bombe mit le feu au Magazin à poudre. Mr. le Duc de la Feuillade prit la Ville de Nice l'année dernière , qui fut abandonnée quelques mois après : Il n'attaqua pas la Forteresse , parce qu'on stipula une neutralité pour six mois entre la Ville & la Citadelle.

*Son origine
& sa situa-
tion.*

Les Marillois ayans remporté une Victoire considérable sur les peuples de Ligurie , établirent une Colonie dans l'endroit où ils avoient gagné cette Victoire ; ou peu à peu on bâtit la Ville de Nice : Les François soutiennent que les Ducs de Savoye ont usurpé cette Comté à Jeanne de Provence en 1229. pendant qu'elle étoit occupée à pacifier les troubles du Royaume de

Naples. Les Savoyards nient l'accusation d'usurpation ; mais ils conviennent qu'en 1418. Louis III. Roi de Naples , & Comte de Provence, engagea à Amedée Duc de Savoye , la Ville & Comté de Nice pour la somme de 160. mille livres tournois : Les François repliquent que le droit des Ducs de Savoye est imaginaire, que la somme n'a jamais été dûë, ni l'engagement stipulé ; voilà l'état de la question entre les deux Etats.

*Prise de
Nice.*

Nous venons d'apprendre que les Citadelle & Château de Nice s'étoient rendus par capitulation le quatrième Janvier : Le Marquis de Carail Gouverneur de cette place, l'auroit encore défenduë près de deux mois, puis qu'il ne manquoit d'aucunes provisions de bouche ni de guerre, mais la garnison qui consistoit encore en huit cens Soldats & cent douze Officiers, menaçoit de se mutiner ou de désertier, ce qui l'obligea de battre la Chamade. Elle a été conduite à Saorgio, avec six pièces de Canon, deux Mortiers, & toutes les marques d'honneurs qu'il pouvoit espérer. On a encore trouvé dans la Place cent dix pièces de canon, plusieurs Mortiers, quantité de feux d'artifices, & toute sorte de provisions.

Mr. Le Duc de Berwick a acquis beaucoup d'honneur & de reputation dans cette entreprise. Tous les Officiers loient extrêmement sa vigilance, son application continuelle, sa conduite & sa valeur. On assure qu'on fera sauter cette Forteresse, qui a coûté sept cens milliers de poudre aux François pour la reduire. Voici la Lettre de Cachet du Roi au Cardinal de Noailles, écrite de Versailles le 13. Janvier 1706. pour en faire chanter le *Te Deum*.

Mon

MOn Cousin , après avoir pris la Ville de Nice, & l'avoir fait raser, je jugeai qu'il étoit du bien de mon service, de me rendre maître du Château & de la Citadelle : la tranchée en fut ouverte les premiers jours du mois passé ; & quoi que cette Place fut défendue par une Garnison nombreuse, & fortifiée par tout ce que l'art & la nature peuvent produire de plus considérable, elle a été néanmoins forcée de se rendre le 4. de ce mois. Montmelian bloqué depuis plus d'un an, se soumit à mon obéissance, presque dans le même-tems que je fis attaquer Nice, & sa longue résistance n'a servi qu'à en rendre la conquête plus considérable par la perte presque entière de sa Garnison. Le succès de toutes ces entreprises, & les avantages qui en sont inséparables, sont autant de nouvelles marques de la protection que Dieu donne à mes armes, & m'obligent de lui en rendre des actions de grâces publiques. C'est pourquoi je désire, que vous en fassiez chanter le TeïDeum en l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que le Grand Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. &c.

Le Roi a donné le Gouvernement de la Comté de Nice à Mr. Parat. On assure que la plus grande partie des troupes qui ont été occupées à la réduction de cette Forteresse, doivent passer en Catalogne, & qu'on avoit même embarqué partie des Grenadiers nouvellement venus d'Alsace, pour être transportés à Rosé.

On assure aussi que la Cour de France persistoit dans la résolution d'achever de réduire les
Etats

Etats du Duc de Savoye , nonobstant les revolutions d'Espagne, & que les ordres étoient donnés pour faire le siège de Turin au commencement de la Campagne,

A R T I C L E I V .

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en SUISSE, depuis le mois dernier.

Les Cantons Catholiques renouvellent leur Alliance avec l'Espagne.

I. J'avois bien crû que les Cantons Suisses se scandaliseroient des termes supérieurs, & des menaces que l'Empereur leur fit dans la Lettre qu'il leur écrivit, & qui fut insérée dans notre Journal précédent *; en effet elle n'a servi qu'à avancer la conclusion du Traité que S. M. I. vouloit traverser, qui, peut-être sans cela, auroit trainé encore longtems. Je joindrai ici le Discours que le Marquis Berreti Landi Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, prononça le 13, Décembre 1705. dans la Diète des Cantons Catholiques assemblés à Lucerne, à l'occasion de ce Traité, & où il relève quelques endroits de la Lettre de l'Empereur; mais je dois observer auparavant que ce discours fut prononcé en Italien; ceux qui connoissent la beauté & la délicatesse de cette Langue, n'auront pas de la peine à se persuader, que les expressions étoient bien plus vives dans l'original, qu'elles ne paroissent dans la traduction. Le Lecteur judicieux ne se scandalisera pas de ce que Mr. Berreti ne traite l'Empereur que de Roi des Romains, ce n'est qu'en représailles de ce qu'à la Cour de Vienne, on ne donne

* Voyez Janvier page 29.

des Princes &c. Fevrier 1706. 103

ne au Roi d'Espagne que le titre de *Duc d'Anjou*, outre que l'Empereur n'a point fait part à la Cour de Madrid de son avènement au Trône Impérial.

ILLUSTRES ET PUISSANS SEIGNEURS,

JE parois aujourd'hui dans votre *Loiabe Assemblée*, pour y traiter en même-tems trois choses, qui sont d'une si grande importance, qu'elle mériteroient chacune en particulier un discours, & un Orateur. Je dois vous donner des loüanges, je dois vous féliciter, & je dois vous faire des remerciemens : donner des loüanges à la justice de votre discernement, & aux résolutions que la liberté dont vous jouïssiez, vous a fait prendre : vous féliciter par les avantages qu'en retire votre Patrie, & vous remercier de la joye que vous faites paroître ici, de ce que vous m'avez mis en état d'achever avec vous un grand ouvrage.

Voici le jour souhaité, voici le jour solemnel, auquel vos invincibles Républiques ont conclu leur *Traité d'Alliance* avec Philippe V. Roi des Espagnes, mon très-bénin Seigneur. Les fausses maximes de politiques, les menaces, les violences, les artifices que l'on a mis en usage pour vous séduire, n'ont pû empêcher des amis tels que vous, de donner les mains à ma négociation, & de conclure une affaire utile, nécessaire, glorieuse, & autorisée par l'exemple des Ancêtres, qui parmi toutes les Nations, sont toujours les Maîtres qui guident les descendans. Ces vérités sont si claires & si évidentes, que bien que l'on fasse à l'Espagne & à la France une guerre injuste & cruelle, cette Négociation a été conduite heureusement à sa fin; & sans le bruit que la Cour de Vienne a fait à ce sujet, j'é-

Discours de
l'Ambassa-
deur d'Espa-
gne aux
Cantons
Catholi-
ques.

t ois

tois presque porté à croire que ses Ministres n'osoient s'y opposer, & que chez vous au moins, ils respectoient la raison, pour laquelle ils n'ont aucun égard dans tous les autres endroits du monde.

Mais attendre de pareils égards de la Cour de Vienne, & croire qu'il y ait un lieu assez sacré pour être un azile contre ses intrigues, & contre son impétuosité, c'est assurément attendre l'impossible. On voit ici une Lettre écrite par le Roi des Romains; elle vous a d'abord été adressée; ensuite on l'a fait imprimer pour la repandre dans tous les Loüables Cantons, & sans que l'on ayt considéré que vous êtes Souverains, que vous êtes libres, que vous avez des forces suffisantes pour soutenir vos résolutions; cette Lettre est conçue en des termes qui ne conviennent qu'à un Maître, en termes menaçans, comme si la volonté du Roi des Romains étoient une Loi, comme si cette Loi étoit sainte, & la même que Dieu donna sur l'Horebe, parmi l'horreur des Tonnerres & des Eclairs.

Après que cette Lettre a été publiée, il est arrivé ici un Ministre de ce Prince, pour vous faire une exacte dissertation sur la signification des mots, d'étonnement, de ressentiment, de vil intérêt, d'entreprise périlleuse, de vouloir vous joindre avec ses ennemis déclarés, pour des fommes dûës longtems auparavant, & des autres termes semblables, dont est composée cette Lettre, pour ne rien dire de plus; car je ne sçai si nous devons l'appeler une Lettre ou un Arrêt.

Je veux répondre dans ce moment même à l'article de cette Lettre, où le Roi des Romains appelle le Roi Catholique, & le Roi T. C. ses ennemis déclarés: Je n'aurai pas beaucoup de peine à montrer que c'est, au contraire, la Maison d'Autriche qui est ennemie de Leurs Majestés; ce fut-elle, qui ja-
louise

l'usage de voir le Roi mon Maître monter par le droit du Sang, & en vertu d'un Testament, sur son Trône légitime, voulut entreprendre la guerre, porta l'Empire à faire la même chose, & se fit suivre par les autres Puissances qui lui sont alliées aujourd'hui. Tous ces mouvemens eurent pour objet d'usurper la Couronne d'Espagne; ce sont deux choses différentes, Illustres & Puissans Seigneurs, de faire la guerre, ou de se défendre contre ceux qui font la guerre; il est faux que les deux Rois soient ennemis du Roi des Romains, quoi qu'ils se défendent contre lui, & fassent tout ce que font des ennemis: le Roi des Romains est l'agresseur, donc le Roi des Romains est l'ennemi: & de cette manière les deux Rois ne sont pas proprement ennemis; mais la nécessité veut qu'ils soient ennemis de leur ennemi. Le Roi mon Maître n'a-t-il pas demandé l'investiture du Duché de Milan au défunt Empereur? n'a-t-il pas fait toutes les démarches que la bienséance permettoit, & qui pouvoient entretenir la paix? démarches recommandées par le Roi Charles II. de glorieuse Mémoire, & mises effectivement en usage par le Roi T. C., pour préserver l'Europe des malheurs dont elle est accablée présentement; mais cette conduite ne convenoit point à la Maison d'Autriche: Elle tire de trop grands avantages de la guerre, qui lui donne lieu d'entreprendre sur l'autorité des Princes, & sur les privilèges de ses Sujets: les Princes d'Allemagne sont entraînés, & non invités à la Diette de Ratisbonne, afin d'y traiter des affaires de l'Empire: ils y vont pour obéir, & non pour délibérer, & leur obéissance n'est cachée que sous le terme spécieux & inutile de suffrages.

Le Roi des Romains ajoute dans la Lettre, dont nous avons parlé, qu'il apprend avec surprise, que
vous

vous êtes sur le point de consentir au Capitulat d'Espagne, pour un vil intérêt, pour des sommes dûës longtems auparavant. Je m'abstiendrai de parler de l'injure que ce reproche renferme en lui-même; mon but n'est pas de vous irriter, je ne veux point que vous puissiez penser, que lors que vous êtes neutres, nous vous voyons avec peine dans une pareille situation; S. M. qui auroit pu espérer que la justice de sa Cause auroit soulevé le monde entier contre les violences de la Maison d'Autriche, n'a rien souhaité de vous, Illustres & Puissans Seigneurs, qu'une bonne & équitable neutralité. Mais le Roi mon Maître étant Seigneur du Duché de Milan, n'avez-vous pas des motifs évidens, fondés sur l'expérience que vous avez faites des Alliances conclûës de tems en tems, des motifs incontestables & convaincans, pour renouveler avec lui le même Traité? Dieu a construit le monde de manière, qu'il a prétendu qu'une Nation eût besoin de l'autre, & que les voisins se fournissent entr'eux ce qui leur est nécessaire pour se maintenir. La Loi humaine a depuis ajouté à ce que je viens de dire, que pour s'assurer contre ses ennemis dans sa propre situation, il étoit permis de se défendre réciproquement par les armes. » Qui-
 20 conque pense autrement, (dit un grand Docteur,)
 20 veut priver les hommes du commerce de leur
 20 mere commune, interdire l'usage des fruits qu'elle
 20 le tire de son sein pour le monde, & anéantir
 20 entièrement tous les moyens qui entretiennent
 20 la vie.

Je ne veux point faire ici une énumération des avantages réciproques du Capitulat; le Commerce de soye, de grains, de sels, de bestiaux, de toute sorte de vivres pour les Loiables Cantons, & pour les Sujets de vos Baillages communs, en est un témoignage

noignage bien authentique : Le Traité paroîtra au jour ; tous les Princes , & toutes les personnes judicieuses décideront si vous l'avez conclu par un vil intérêt.

Il est vrai que le Roi , sans attendre vos instances , qu'il écoute toujours très-favorablement , auroit voulu pouvoir vous fournir des sommes plus considérables , tant pour les pensions que pour l'acquit des autres dettes que l'on a contracté avec vous ; mais à considérer les choses selon les conjonctures présentes , on trouvera que véritablement il a donné beaucoup & plus , pour ainsi dire , qu'il ne lui étoit possible. Les deux Couronnes ne font pas la guerre avec la même facilité que la Cour de Vienne ; celle-ci donne à ses Armées d'Italie une très-haute paye , & cette paye est assignée sur ce qu'elles pourront enlever de force à tout le monde , sans aucune distinction : Les Pays qui observent la Neutralité , sont les premiers en proie aux troupes Allemandes , toujours destituées d'argent , souvent sans pain , & n'ayant d'autre solde que celle de n'observer aucune discipline. Après cela il n'est pas étonnant que le Roi mon Maître , qui fait payer ses Armées de ses propres fonds , & qui prodigue , pour ainsi dire , ses Trésors , pour repousser ses ennemis , n'ait pu vous fournir de plus grandes sommes dans les conjonctures présentes ; mais S. M. a donné de solides assurances pour ce qu'Elle ne peut payer présentement ; & du moins ce qu'Elle vous donne , ce qu'Elle vous promet , vous est offert avec un front serein , avec un cœur rempli d'affection , avec toute la sincérité possible , & dans des termes propres à un Roi qui veut se faire aimer à un Allié Magnanime.

Ce que l'on doit observer ici plus particulièrement , est que la Cour de Vienne , qui ne s'aquit-

te jamais de ce qu'elle doit, veut s'ériger ou en Solliciteur, ou en Juge, & s'empresse de faire payer les dettes d'autrui. Elle pousse son ardeur plus avant, & inspirée par je ne sçai quel motif de charité, elle parle de la somme que nous vous payons, comme d'un argent qui vous est dû depuis long-tems. Graces au Ciel, la haine lui fait dire une fois la vérité; il est vrai qu'en conformité des Alliances, & pour les services qui ont été rendus dans le Duché de Milan, nous vous devons l'argent qui vous a été remi; mais puisque la Cour de Vienne s'écrie que nous sommes les débiteurs, par conséquent la Cour de Vienne avouë que nous sommes les héritiers.

Qu'est-ceci? cette réflexion n'est-elle pas juste? vous vous regardez les uns les autres; vous vous interrogez des yeux, & puis tous ensemble vous les jetez sur moi: A vous voir, il paroît que mon interprétation vous agréé: Cessez, je vous prie, d'attacher agréablement vos esprits à cette découverte; il faut penser à une chose plus sérieuse; c'est-à-dire, au terme injurieux de ressentiment, qui est dans la Lettre écrite par le Roi des Romains. Mais vous ne voulez pas que je m'explique là-dessus; vous souhaitez que je garde le silence, je le vois bien; sans m'étendre davantage, je vous dirai donc que vous êtes informés, que j'ai ordre de vous dire, que si la Cour de Vienne vous menace, les deux Rois ne veulent au contraire que vous faire des offres avantageuses: Que ce que la Cour de Vienne voudra vous ôter, les deux Rois vous le restitueront; que si la Cour de Vienne veut vous insulter, les deux Rois accoureront à votre secours: Vous avez raison que je ne dise rien sur les termes de la Lettre dont il est question, nous sçavons déjà, Illustres & Puissans Seigneurs, que
les

les menaces sont le stile de la Cour de Vienne ; on y écrit avec ces sortes de phrases, soit en Orient, soit en Occident ; on y écrit de la même manière quand on demande un plaisir, & de la même sorte quand on l'a reçu. Le Conseil Aulique veut être le Tribunal de toute la terre : Il voudra, peut-être, commander dans les Cieux, parce qu'un Grec les a appellés autrefois les murailles du monde : Mais il viendra un jour où ce bruit continuel sera comme celui des chûtes du Nil, auprès desquelles des peuples dorment tranquillement, parce que trop accoutumés à entendre ce bruit, à la fin ils ne l'entendent plus : si cela est ainsi, Illustres & Puissans Seigneurs, je me conforme à ce que votre prudence vous fait désirer, & je finirai mon discours, en vous faisant tous les remercimens que je puis, & tous ceux que je dois, de ce que nous avons conclu & signé si heureusement cette glorieuse Alliance.

Je dois vous assurer par avance de la reconnoissance du Roi parce que je sçai dès à présent que S. M. est disposée à recevoir favorablement cet avis : Elle donnera toutes sortes d'aplaudissemens à l'affection que vous témoignez à votre constance, à votre désintéressement, & Elle cherchera en Elle-même les moyens de ne se pas laisser vaincre d'honneteté.

Souhaitons une longue vie au Roi mon Maître, & qu'une fois ses ennemis se retirent chez eux ; souhaitons au Monarque votre Confédéré, un Royal Infant, qui succède à l'Alliance qui vient d'être conclüe ; & à l'affection que S. M. vous porte, j'ai lieu d'espérer que ce grand bien sera l'effet de vos vœux, puis qu'il est essentiel à l'intérêt de vos Etats.

Illustres & Puissans Seigneurs, j'ai déjà trop parlé ;

lé; je sçai que ce n'est pas la première fois que j'a
vous ai fait entendre mes sentimens, & ayant
l'honneur d'être auprès de vous en qualité d'Amba
bassadeur, il me reste assez de tems pour espérer que
mes offices auront le bonheur de produire des effets
avantageux pour vous, & que par ce moyen je
pourrai reconnoître les obligations que je vous ai.
Soyez persuadé que j'aurai toute l'attention possi
ble à vous donner des marques de mon affection,
& à vous rendre des services utiles, c'est la fin
que je me propose; ce sera aussi le sçeau de mes
louanges, de mes congratulations, & de mes remer
ciemens sur la conclusion d'un Traité désiré par le
Roi, important à votre Patrie, & très-glorieux
pour mon Ministère.

Reponse des
Suisse à la
lettre de
l'Empereur.

II. Le jour avant que ce discours fut pronon
cé dans la Diette, c'est-à-dire le 12. Décembre,
les Cantons de Lucerne, d'Ury, Schwitz, Under
valde, haut & bas Zug, & Appenzel, Alliés d'Es
pagne, firent réponse à la Lettre de l'Empereur
en des termes autant respectueux que persuasifs.
Ils disent que depuis l'année 1426. leurs Ancê
tres ont toujours entretenu alliance & amitié avec
les possesseurs des Etats voisins, que les Traités
ont été renouvelés de tems à autre, principale
ment es années 1500., 1522. & 1604., que la
situation de leur Pays, le bien & la nécessité de
leurs peuples les a toujours obligés d'en agir de
la sorte, n'ayant jamais eu en vûe, comme on les
en accuse, un vil profit, ou intérêt particulier,
quoi qu'ils ayent à prétendre légitimement une
grosse somme. Qu'ils donnerent au Comte de
Trautmansdorff, Ambassadeur Impérial, en l'an
née 1702. une ample déduction des raisons qui
les obligeoient pour leur propre conservation, &
pour

Pour les avantages du Commerce, de renouveler leur Capitulation de Milan avec le possesseur de ce Duché; qu'en cela ils ne font rien, *que ce qui convient à des Suisses d'honneur, selon la forme de leurs pieux Ancêtres*, sans faire aucune infraction à l'accord héréditaire, ni à leur Neutralité, comme il est plus amplement porté dans leur Déclaration de 1702. Que suivant l'accord hétériditaire de 1511. il faut faire une différence entre les Pays possédés par la Maison Archiducal de l'Autriche, & ceux qu'elle ne possède pas. Qu'ils ont intention d'observer à la lettre toutes les conditions de Neutralité auxquelles ils se sont obligés par plusieurs Déclarations, particulièrement celles du 22. Juillet 1701. & 6. Octobre 1702. dans lesquelles on a toujours fait les réserves nécessaires à l'égard du Capitulat de Milan, & des autres Alliances, où leur conservation, leur nécessité, & leurs obligations sont attachées. Qu'ils n'ont jamais songé de donner à S. M. I. *sujet d'une offense délibérée*, comme on la leur a reproché; ce qui leur a été *très-sensible, & très-déplaisant*: mais qu'au contraire ils souhaitent de se conserver l'honneur de ses bonnes grâces. Ces Suisses font ensuite remarquer à l'Empereur, que depuis le commencement de leur Alliance avec le Milanais, ce Duché est tombé tantôt entre des mains Allemandes, tantôt en des Italiennes, tantôt en des Françaises, & tantôt en d'Espagnoles: Que ces changemens n'ont pas empêché leurs Ancêtres d'avoir une étroite alliance & correspondance avec les possesseurs de cet Etat, qu'il leur est indispensable par la proximité, & situation de leur Pays, par la liberté & nécessité du Commerce de leurs Sujets. Qu'ils espèrent qu'ayant représenté très respectueusement leurs raisons pressantes à Sa

M. I., bien loin de le prendre en mauvaise part, Elle comprendra que ce qu'ils font, n'est nullement contraire à l'accord héréditaire, ni à l'exacte Neutralité qu'ils professent: *Nous sommes, disent-ils, dans l'intention d'observer l'une & l'autre fermement, & de bonne foi, & que l'on ne pourra trouver mauvais si nous faisons ce qui est du devoir d'Etat libre, pour la conservation de leur Pays & Sujets; dans cette confiance nous nous recommandons à la continuation des bonnes grâces de V. M. I., & prions Dieu, &c.* Donné & scellé en notre nom le 12. Décembre 1705. Signé les Avoyers, Landmanes, & Conseils des Louables Cantons de Lucerne, Ury, &c.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. IL a été presque aussi difficile d'apprendre des nouvelles de l'Armée Impériale; sous le Commandement du Général d'Herbeville, qu'on eut de la peine à savoir la prise de Barcelonne; on est pourtant venu à bout de l'un & de l'autre sans le secours des Monitoires.

Le Comte de Draskowitz arriva à Vienne le 13. Décembre, venant de Transilvanie par la Sclavonie & la Stirie; il apporta à la Cour Impériale le détail de deux Batailles que le Général d'Herbeville remporta au mois de Novembre sur le Prince Ragotski: Mr. d'Herbeville étant arrivé sur la Frontière de Transilvanie, après avoir essuyé des fatigues extraordinaires, tant par la rigueur

*Batailles
remportées
sur les Mé-
contens de
Hongrie.*

guteur de la saison, les difficultés des passages, & que parce que le Prince Ragotski avoit fait enlever tous les grains & les autres provisions à dix lieues à la ronde, par où l'Armée Impériale devoit passer : ayant même fait amener l'Artillerie des Châteaux & petites Places qui se trouvoient sur cette route, & fait rompre tous les Moulins. L'Armée Impériale étant arrivée le 9. Novembre à la vûe de celle des Mécontens, qui s'étoient retranchés à Salai ou Scibo, pour lui en disputer le passage, trouva des difficultés auxquelles elle ne s'étoit pas attenduë, car il s'agissoit, ou de donner Bataille dans un lieu où l'ennemi avoit tout l'avantage du terrain, ce qui en rendoit le succès incertain; ou de retourner sur ses pas, vers le grand Varadin, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec une espèce de honte, outre que les Mécontens étoient à portée de maltraiter l'Armée Impériale dans sa retraite : D'ailleurs le Comte Rabutin avoit donné des avis pressans au Général d'Herbeville que sans un prompt secours, il lui étoit impossible de conserver les Places de Transilvanie qui obéissoient encore à S. M. I. Il n'y avoit pas d'apparence que l'Armée Impériale restât dans l'inaction, en attendant que les Mécontens décampaient; car elle manquoit de pain depuis deux jours, & il n'y avoit aucuns derrières par où l'on pût en tirer.

Toutes ces extrémités obligèrent les Officiers Généraux d'assembler un Conseil de Guerre le 10. Novembre : on ne manqua pas de réfléchir sur le danger où l'Armée seroit exposée, si elle venoit à perdre la Bataille, parce qu'elle n'avoit ni Place de retraite assurée, ni Magazins, ni aucun lieu à pouvoir amasser les débris : Cependant tous les Soldats ménaçoient de se jeter parmi les

Mécontens, si on ne leur donnoit du pain. Cette dure extrémité fit donc refoudre la Bataille, qui se donna à Silai, le jour de la St. Martin, onzième Novembre.

Les Mécontens firent une assez bonne contenance, ayans même repoussé deux fois les Impériaux; mais ceux-ci animés; autant par l'esprit de la véritable gloire, que par l'espérance de trouver abondamment du pain dans le Camp ennemi, vinrent une troisième fois à la charge, donnant à connoître qu'ils aimoient mieux mourir les armes à la main, que d'expirer faute d'alimens. Au troisième choc la Cavalerie de la gauche commandée par le Général Forgatz fut rompuë, & lâcha en même-tems le pied; dans sa déroute elle renversa quelques Bataillons, ce qui mit le désordre dans leur Armée, dont les Impériaux profitèrent fort à propos, ayant gagné le Champ de Bataille, où ils trouverent quantité de vivres, & beaucoup de bagages. Les Mémoires qui paroissent les plus exemts de partialité, disent que les Mécontens eurent près de 5000. hommes tués & 600. prisonniers, & que les Impériaux n'eurent que 2000. hommes tués ou blessés. On prit aux Hongrois 40. Drapeaux ou Etendars, & 31. pièces de canon.

Le Prince Ragotzki rallia son Armée, & fut se poster à Zamofwar ou Samos-Wiwar, dont il jugea la situation assez avantageuse pour pouvoir s'y maintenir, mais les Impériaux ne voulant pas donner le tems aux vaincus de se reconnoître, ni aux vainqueurs celui de ralentir leur feu, le Général d'Herbeville laissa les blessés & les malades, avec les bagages & une Escorte dans le Camp de Silai; il marcha avec le reste de son Armée au Prince Ragotzki, qui l'attendit de pied ferme;

ferme; mais son Armée qui avoit déjà été battue, lâcha le pied dès la première attaque, & prit entièrement la débandade; cette fuite, (assez ordinaire à une Armée qui n'est la plupart composée que de milices, & qui vient de ressentir la pesanteur du bras d'un ennemi vainqueur,) évita le carnage, car il y eut peu de sang répandu dans cette occasion; cependant les Impériaux ne laissèrent pas de faire un riche butin, ayant pillé beaucoup de bagage, pris la Chancellerie du Prince Ragotzki & quelques caissons d'argent monnoyé, dont Mr. d'Herbeville s'est servi pour payer une partie de ce qui est dû à son Armée.

Le fruit de ses Victoires a été de dégager la Transilvanie, où l'autorité de l'Empereur étoit à la veille de n'être plus reconnue; Mr. d'Herbeville ayant exécuté son dessein, qui étoit de donner du secours au Comte Rabutin, & le mettre en état de conserver cette Province, reprit la route de Hongrie.

*Transilvanie
secourue*

II. Il y avoit lieu de croire qu'une Victoire si complète, porteroit les Chefs des Mécontents à accepter les conditions de Paix qu'on leur offre; mais bien loin de-là, on apprend que les Négociations de Tirnanu n'en sont pas plus avancées, & que le Comte Berezini refuse même de convenir de la Suspension d'Armes, que les Ministres Médiateurs ne cessent de leur offrir. Pendant que le Général d'Herbeville se faisoit craindre dans la haute Hongrie & en Transilvanie, plusieurs Corps des Mécontents se faisoient redouter dans la basse Hongrie, en Moravie, & en Autriche, où ils continuent de commettre beaucoup de désordres: Car dans le tems qu'on faisoit des feux de joye à Vienne, pour la défaite du Prince Ragotzki, les Mécontents brûloient

*Suite des
Négocia-
tions de Tir-
nanu.*

Trautmansdorff & plusieurs autres Bourgs & Villages de la basse Autriche.

*Echange de
Mr. de Ver-
ville.*

*Mr. de Bel-
legarde fait
prisonnier.*

*Princes
Sobieski,*

*L'Empereur
engage ses
Domaines.*

*Suites des
troubles de
Baviere.*

III. Le Sr. de Verville, Colonel François, qui fut fait prisonnier de guerre à la Bataille de Tirnau de 1704. a été échangé avec le Colonel Salzer, qui étoit entre les mains des Mécontents; mais les Impériaux ont fait un autre Officier François prisonnier à la Bataille de Zamoswar; c'est Mr. de Bellegarde, qui avoit passé de Constantinople à l'Armée du Prince Ragotzki.

IV. Quoique les Princes Sobieski ne soient pas encore mis en liberté, la Princesse Epouse du Prince Jacques, n'a pas laissé d'aller à Gratz, Capitale de Stirie, pour y attendre son Epoux, à qui l'Empereur a donné le Gouvernement de cette Province.

V. L'argent étant le nerf de la guerre, il n'est pas surprenant de voir les peuples accablés dans les Etats Héritaires d'Autriche, aussi bien qu'ailleurs; cet épuisement de Finances a autorisé les violences qui se sont commises en Baviere, d'où l'on a tiré pour fournir aux plus grosses dépenses de la Campagne dernière; mais la source étant tarie, on a proposé au Conseil de l'Empereur, d'engager la Silesie & quelqu'autre Domaine de S. M. I., on en parla même à Milord Marlborough, & on le pria de chercher des Engagistes en Hollande ou en Angleterre, qui voulussent prêter trois ou quatre millions sur de pareilles hypothèques. S'il est vrai que le Comte de Molas ait si fort ferré la Mule, comme les Bavaois l'en accusent, il devrait devenir un des Engagistes des Etats de son Maître.

VI. A propos de Bavaois, on avoit écrit de Vienne que S. M. I. avoit envoyé ordre au Comte de Lewestein de traiter moins rudement ce peuple

peuple, afin de tâcher par la douceur de rétablir le calme dans cette Province ; mais on n'a pas vû que ce conseil ait été mis en pratique.

Il est bien vrai qu'au mois de Décembre, l'Evêque & Prince de Saltzbourg, soit qu'il eut des ordres de la Cour Impériale, ou qu'il craignit que le feu de la guerre de Baviere n'envelopât son petit Etat dans la ruine qui menace cette partie d'Allemagne ; ce Prélat, dis-je, offrit sa Médiation aux Bavarois soulevés. Ceux-ci nommerent des Députés ; le Comte de Lewestein en nomma aussi de sa part, & l'entrevûe se fit à Anzing, où les Commissaires de l'Evêque de Saltzbourg s'étoient rendus.

On leur propose un accommodement.

On proposa d'abord aux Bavarois de mettre bas les armes, & d'implorer la clémence de l'Empereur, qui dès qu'il les verroit en état de grace, il ne manqueroit pas de leur donner des marques de sa benigne bonté ; qu'autrement ils alloient être accablés par la multitude des troupes qu'on faisoit venir de toutes parts dans l'Electorat, qui acheveroit de désoler leur Patrie.

Ceux-ci repondirent que quand ils seroient assurés que toutes les forces de l'Empereur viendroient inonder la Baviere, ils ne voyoient pas que leur condition pût devenir pire qu'elle étoit ; qu'il leur étoit indifférent de finir leurs miseres par une mort prompte & violente, ou de périr à petit feu ; que si l'on n'avoit pas d'autres propositions à leur faire, il étoit inutile de les assembler ; que néanmoins pour s'aquiter de leur Commission, ils se voyoient obligés de déclarer au nom de tout le peuple de Baviere, que quoi qu'il n'y eût aucune sûreté de traiter avec des gens qui ne se font pas un scrupule de violer les Traités les plus solennels ; néanmoins pour donner
des

Leur réponse.

des preuves du désir sincere que les Bavarois avoient de vivre en Paix chez eux, & en bonne union avec leurs voisins, ils offroient de rester tranquilles dans leurs maisons, pourvû qu'on leur fit justice sur les griefs qui les avoient forcés à prendre les armes. Que pour cet effet ils demandoient : 1. Que les Impériaux évacuaissent toutes les Places de l'Electorat de Baviere, puis qu'elles ne leur appartenoient pas. 2. Qu'on leur restituât l'Artillerie & tous leurs effets qu'on leur a injustement enlevé & emporté à Vienne ou ailleurs. 3. Qu'en attendant que cette restitution fut faite, on leur remit, comme en ôtage, les Places Frontières du Tirol, dont S. A. E. s'étoit emparée au commencement de la guerre, sous offre qu'ils faisoient de les rendre en leur état, dès que la Cour Impériale auroit satisfait à cette obligation; ne demandant cette sûreté, que par le peu de soin qu'on avoit à Vienne d'exécuter ce qu'on promettoit, même par des Traités conclus à la face de toute l'Europe. 4. Et enfin que l'Administration générale des affaires appartien droit aux Prince Electoral & aux Etats du Pays, jusqu'au retour de Mr. l'Electeur ou de Madame l'Electrice, à qui il seroit loisible de revenir dans leurs Etats, lors qu'ils le jugeroient à propos.

Si ces demandes paroissoient raisonnables dans l'esprit des Bavarois, le Comte de Lewestein, ni le Conseil de Vienne, ne les jugèrent pas telles; aussi les rejetta-t'on avec mépris, en les menaçant de les exterminer. Cette entrevûë étant donc devenuë infructueuse, les hostilités recommencerent de part & d'autre; les Bavarois prirent plusieurs petites Villes, comme Kehlheim, Landau, Cham, Vilshofen, &c. Les Impériaux ont repris
sur

fur eux la premiere & la derniere de ces Places , & ont remporté plusieurs petits avantages sur leurs Partis ; mais tout cela est très-peu de chose en comparaison de ce qui se passa près de Munich le jour de Noël.

Les Bavaois avoient formé le dessein de surprendre Munich, afin, disent-ils, de dégager cette Capitale de l'esclavage où elle est, & tirer de prison les Princes de Baviere, & la principale Noblesse de l'Etat, qu'ils supposent que les Impériaux y détiennent contre le droit des Gens. Ils choisirent pour l'exécution de leur dessein le jour de Noël : ils firent avancer un détachement d'environ 4000. hommes, qui deux heures avant le jour se présenta devant la potte du côté de l'Isar. Ils devoient être suivis de deux autres Corps qui composeroient en tout 15000. hommes ; mais ceux-ci n'arriverent pas au jour marqué, à cause que les pluyes avoient fait enfler les rivières, & rendus les chemins impraticables.

*Veulent
surprendre
Munich.*

Dès qu'il fut jour, la Garde (moins endormie que les Bavaois ne se l'étoient persuadés) les découvrit, & en donna avis au Comte de Lewestein, qui avoit déjà eu vent de leur entreprise par le Colonel Wend, qui le jour précédent s'étoit jetté dans la Ville avec 1200. Impériaux, qui étoient sous son commandement : Mr. de Lewestein ayant pour lors une Garnison de près de 6000. hommes, fit plusieurs détachemens par les autres portes de la Ville, pour prendre les Bavaois en flanc & en queue, pendant qu'il feroit faite une sortie par la Porte de l'Isar. Les Soulevés apercevant ces troupes, n'attendirent pas d'être envelopés ; ils se retirèrent avec assez de désordre, mais s'étant arrê-

*Ils sont
battus.*

gés à Suding, ils se rallierent, & attendirent de pied ferme les Impériaux : ceux-ci les mirent entre deux feux : on en tua la plus grande partie, on fit 600. prisonniers la plupart blessés, qui furent menés à Munich, où plusieurs sont morts de leurs blessures.

Pendant que cette action se passoit près de Munich, le Comte de Lewestein, qui craignoit un soulèvement dans la Ville, d'où il avoit fait sortir une partie de sa Garnison, fit doubler la Garde du Palais des Princes, d'où l'on ne laissoit sortir aucun Domestique; il distribua le reste de son monde dans les avenues des rues, avec ordre de tirer sur tous les Bourgeois qui sortiroient de leurs maisons, au préjudice des défenses qu'il en fit faire dans le moment.

Quoi que cet échec soit considérable, & qu'il soit déjà arrivé plusieurs Regimens en Baviere pour exterminer les Soulevés, avant même le commencement de la Campagne, les Peuples ne paroissent point encore dans la volonté de se soumettre. On a vû par expérience, dans presque tous les soulevemens qui sont arrivés en différens tems, & en différens endroits de l'Europe, qu'il est facile d'étouffer les revoltes dans leur naissance, en ôtant en partie la cause; car lors qu'un Peuple a tant fait que de lever le masque & prendre les armes contre celui qui le gouverne, il faut lui donner occasion d'apaiser lui-même sa fureur, en faisant semblant de croire qu'il a été violenté à manquer de soumission (comme en effet cela n'arrive que trop souvent,) on devoit ce me semble mettre en pratique cette politique en Baviere plutôt qu'ailleurs : il ne falloit que rap-
pellet

pellier les Comtes de Lewenstein & de Molas, y envoyer d'autres Commissaires en leur place, avec des instructions pour verser du baume de Cour sur les cicatrices sanglantes; un peu de douceur à l'égard du Peuple, des civilités pour la Noblesse, & des égards pour de jeunes Princes détenus comme des criminels, éloignés des yeux & des tendresses de leurs Pere & Mere, auroit infailliblement fait oublier aux uns & aux autres les sujets de douleurs dont ils sont pénétrés.

Bien loin de prendre ce tempérament, nous aprenons que le Comte de Lewenstein continué à faire faire des emprisonnemens, n'ayant pas même respecté les Officiers & les Domestiques des jeunes Princes, sous prétexte qu'un zèle peut-être trop indiscret pour leurs Maitres, leur avoit fait prononcer quelques paroles qui n'étoient pas du goût des Commissaires Impériaux: On a aussi fait arrêter quelques Gentilshommes & quelques Baillifs, accusez d'avoir aplaudi ou d'avoir contribué à la distribution du Manifeste des Bavarois, qui fut inséré dans nôtre Journal précédent. *

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & Pays du Nord, depuis le mois dernier.

I. **T**Out se dispose à allumer la guerre dans le Cercle de la Basse-Saxe, à l'occasion des deux Prétendans à l'Evêché de Lubeck, dont nous

Les Danois prennent le Château. d'Estin.

* Voyez Janvier page 30.

nous avons parlé dans le Tome III. de cet ouvrage. Le Général Bassan , à la tête de 8. à 900. Danois s'étant présenté devant le Château d'Eutin , fit dire au Sr. Nummers , qui y commandoit de la part du Duc Administrateur de Holstein , qu'il ne venoit pas pour prendre Eutin par la force des armes ; mais seulement pour joindre un pareil nombre de troupes Danoises à celles que ce Duc y avoit fait entrer pour conserver cette Forteresse à celui des deux prétendants à qui l'Evêché de Lubeck seroit adjudgé : mais sur le refus qu'il fit d'accepter cette proposition , le Général Bassan fit pointer douze pièces de Canon contre ce Château ; ce qui obligea le Commandant Nummers de capituler , & se retira avec sa garnison dans le Holstein. Le lendemain qui étoit le premier de cette année , les Danois remirent cette Forteresse à la garde du Chapitre de Lubeck , afin d'ôter l'occasion de plainte aux Puissances voisines : Ils en étoient déjà partis lors qu'ils furent avertis que le Comte de Guldenstein faisoit avancer de ce côté-là les troupes Suedoises qu'on avoit assemblé en Pommeranie , & dans les Duchés de Breme & de Verden , qui doivent être jointes par celles du Duc de Hanover , ce qui obligea le Général Bassan de revenir sur ces pas , pour occuper ce Château , auquel le Roi de Dannemarck se dispoisoit d'envoyer du secours , pour soutenir les intérêts du Prince Charles son frere.

*Polonois
ennemis
d'eux mêmes.*

II. Il semble que les Polonois apprehendent que la guerre , qui déchire leur République , ne finisse trop tôt ; ils viennent de perpétuer leur zizanie , par les Traités opposés qu'ils ont conclus avec le Roi de Suede & le Czard de Mosco-

des Princes &c. Fevrier 1706. 123

Moscovie : Il ne s'agit plus de la querelle des Saxons avec les Suedois ; les Nations étrangères n'ont les armes à la main en Pologne que pour défendre les Polonois contre les Polonois mêmes : les uns & les autres sous le faux prétexte du bien public, contribuent à la ruine & à la désolation de leurs Pays, qu'ils auroient pu prévenir en s'unissant, soit pour conserver le Roi Auguste sur le Trône, ou pour l'en exclure s'ils l'en jugent indigne ; mais tant qu'ils seront divisés entre eux, ils ne pourront jamais vivre en paix avec leurs voisins.

*La parfaite correspondance ,
De tous les Membres d'un Etat ,
Et des sujets soumis , l'exacte obéissance ,
D'un Empire solide , affermit la Puissance ,
Et la gloire du Potentat ;
Mais il perd bientôt son éclat ,
Bientôt il tombe en décadence ,
Quand l'ordre une fois confondu ,
Vient à rompre les nœuds de cette intelligence ,
Et que tout respect est perdu.
Alors de toutes parts s'ébranle la machine ,
L'édifice chancelle , il s'écroule , & n'est plus
Qu'un cahos, qu'un amas confus
Qui forme le Tableau d'une affreuse ruine.*

III. Par le Traité que les Polonois du parti du Roi Stanislas ont conclu avec le Roi de Suede le 28. Novembre 1705. & qui fut ratifié par les deux Rois le 4. du mois suivant, il est porté entre autres choses.

*Traité du
Roi de Suede
avec les Po-
lonois.*

1. Que ce Traité est une confirmation de celui d'Oliva, qui en est la baze & le fondement.

2. Qu'il ne sera fait aucun démembrement des Pays appartenans à la République de Pologne.

3. Que le Czard de Moscovie, le Roi Auguste & leurs Adhérens, sont déclarés ennemis du Roi de Suede, du Roi Stanislas, & de la République de Pologne.

4. Qu'il ne sera fait aucun Traité de Paix avec le Roi Auguste, jusqu'à ce qu'il ait renoncé à la Couronne de Pologne, & satisfait aux dommages qu'il a causés au Roi de Suede & à la République.

5. Que les conquêtes qu'on pourroit faire sur le Czard seront distribuées de manière, que ce qui a été autrefois des dépendances de la Lithuanie, appartiendra aux Polonois, & ce qui a été possédé par les Suedois, appartiendra à la Suede.

6. Que les Polonois feroient incessamment une levée de vingt mille hommes pour augmenter l'Armée de la Couronne, & agir de concert avec les troupes Suedoises.

7. Qu'en tout tems il sera permis au Roi de Suede de lever des troupes dans toute la Pologne, de gré à gré, pour recruter ses Armées.

8. Que les vins de Hongrie, & les sels de Cracovie, qu'on transportera en Suede, pourront être librement voiturés jusques à Stetin, sans payer aucuns droits.

9. Et enfin que l'Electeur de Brandebourg seroit reconnu Roi de Prusse par Sa Majesté Suedoise, & par la République de Pologne, à condition qu'il reconnoitra le Roi Stanislas.

Quelques avis ont marqué que le Roi de Prusse ne voulant point donner sujet de plainte

des Princes &c. Fevrier 1706. 125

Le Roi Auguste, avoit offert (en attendant de se conformer à cet égard aux autres Puissances d'Allemagne, & du Nord) de donner au Prince Stanislas, le titre de Roi de la Prusse Polonoise, & même d'assembler une Armée de 20. mille hommes sur la frontière de Pologne.

IV. Le Conseil des Senateurs zélés pour le Roi Auguste, assemblé à Grodno, après avoir pris plusieurs délibérations favorables à ce Prince, se sépara au mois de Décembre; il a ratifié le Traité que le Roi Auguste avoit conclu au Camp devant Nerva avec le Czar de Moscovie, par lequel le Roi de Suede, le Roi Stanislas, & les Polonois leurs adhérans sont déclarés ennemis des Moscovites, & des Saxons; cette Ratification a été faite par le Conseil de Grodno, au nom de toute la République de Pologne, comme celui de Varsovie a aussi ratifié le Traité fait avec les Suedois au nom de la même République. Ainsi on peut dire que la République de Pologne, de la manière dont ces différens Conseils nous la représentent, est également amie & ennemie de ses amis, & de ses ennemis; car les Moscovites, les Cosaques, les Saxons & les Suedois se disent tous amis & alliés de la République de Pologne, & les uns & les autres réussissent bien mieux à l'accabler, qu'à la garantir des horreurs de la guerre.

C'est à cette République, pour ne pas dire à ce Fantôme, que le Czar a promis la restitution de l'Ukraine, & la Forteresse de Bialacerkiow: Il lui promet encore de la secourir de troupes & d'argent pendant tout le tems qu'elle aura guerre avec les Suedois: il offre de lui céder toutes les conquêtes qu'il fera en Livonie la Cam-

*Traité du
Czar avec
le Roi Augu-
ste & les Po-
lonois.*

pagne

Le Czar promet le libre exercice de la Religion C. dans ses Etats.

pagne prochaine, à condition de mettre deux Commandans dans les Places, savoir un Saxon ou Moscovite, & un Polonois. Le Czar promet encore à la prière, & à la considération du Roi Auguste, de donner aux Catholiques Romains le libre exercice de leur Religion en Moscovie, & même la permission de bâtir un Couvent dans sa Capitale de Moscow.

Le Pape est mécontent du Roi Auguste.

V. Il y a toute aparence que le Czar a voulu fournir au Roi Auguste une occasion pour apaiser le Pape, qui paroissoit très-mécontent de ce que ce Prince avoit fait publier un Edit contre les Catholiques dans son Etat de Saxe, & de ce qu'il avoit fait emprisonner l'Evêque de Warmie, parce qu'il l'avoit trouvé mauvais, & en avoit donné avis à la Cour de Rome. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Grands se joiuent de la Religion.

Départ du Czar.

VI. Le Czar partit enfin de Pologne le 19. du mois de Décembre, pour s'en retourner dans ses Etats, ayant promis au Roi Auguste de revenir au Printems prochain avec de nouvelles troupes pour renforcer son Armée: il y a cependant déjà assez de troupes étrangères pour consumer tout le bled que les Payfans de Pologne pourront recueillir; je doute si tant de gens de guerre pourront y subsister la Campagne prochaine, & si la famine ne se joindra pas à la peste, pour réunir les esprits dans ce malheureux Royaume.

A R T I C L E VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus
considérable en ANGLETERRE,
depuis le mois dernier.*

I. **L**es foibles dispositions qu'on voyoit à la Paix sur la fin de la Campagne dernière, se sont absolument évanouies ; les plus éclairés dans la politique l'attribuent à l'habileté de la Reine d'Angleterre & de son Conseil ; parce qu'ils jugent que l'autorité de cette Princesse ne peut être plus solidement affermie que par la guerre, qui donne de l'exercice à la Nation Angloise, naturellement ennemie du repos : c'est dans la vûe de perpétuer cette guerre, que les Ministres Anglois, dans toutes les Cours de l'Europe, ont traversé depuis quelques mois toutes les propositions qu'on y a faites, pour parvenir à une Paix ; ils ont insinué que c'étoit la France qui faisoit faire ces démarches, afin de désunir les Alliés, & sans écouter les conditions sous lesquelles cette Paix étoit proposée, par ceux qui offroient d'en être les Médiateurs, on en a rejeté jusques aux apparences. C'est sur cette matière, que le nouveau Parlement d'Angleterre, qui est entièrement dévoué à la Reine, lui présenta au mois de Décembre, l'Adresse que je vai joindre ici.

*La Reine
fomente la
guerre.*

MADAME,

Nous les très-obéïssans & fideles Sujets de V. M. les Seigneurs spirituels & temporels, & les Communes assemblees en Parlement, n'étant
I
pai

*Adresse
des deux
Chambres*

pas allarmés sans raison, des continuelles pratiques que les Emissaires de la France ont mis cette année en œuvre, pour semer la jalousie & la division parmi les Alliés engagés dans cette guerre nécessaire pour soutenir les libertés de l'Europe, & appréhendant que si on ne traversoit pas ces malicieuses insinuations, elles ne vinssent, avec le tems, à trouver lieu pour intimider les esprits, & abattre le zèle de la Confédération: Nous nous trouvons obligés de supplier très-humblement V. M. qu'il lui plaise de faire tout son possible, pour conserver une bonne correspondance entre tous les Confédérés, & particulièrement pour maintenir & cultiver l'étroite amitié avec les Etats Généraux des Provinces-Unies. Et nous supplions aussi humblement V. M. que comme vous avez déjà donné un grand & glorieux exemple à vos Alliés, il plaise aussi à V. M. d'employer tous les moyens possibles pour encourager toute la Confédération, à faire de prompts & puissans préparatifs, afin qu'on puisse pousser avec vigueur la guerre contre la France.

On peut juger combien un pareil discours fut agréable à la Reine; quand elle l'auroit fait dresser dans son Conseil, on n'auroit pas pu le faire plus conforme à son inclination. Elle en donna aussi bon témoignage dans la réponse qu'Elle fit aux deux Chambres, dont voici la teneur.

MILORDS ET MESSIEURS, « Votre
 « Concurrence à cette Adressé m'est une satisfaction singulière; l'opinion des deux Chambres me fera toujours d'un très-grand poids; j'acquiescerai volontiers à ce que vous me demandés, & je ne doute pas que tous nos Alliés n'y ayent un juste égard.

des Princes &c. Février 1706. 129

II. Le 14. Décembre la Reine donna le consentement Royal à l'Acte passé dans les deux Chambres sous le titre : *Acte pour permettre de présenter un Bil à ce présent Parlement pour naturaliser la très-Excellente Princesse Sophie Electrice, & Duchesse Doüairiere d'Hannover, & ses Enfans.*

Acte pour naturaliser la Princesse d'Hannover.

III. Dans le même tems le Parlement prit une resolution à l'égard de la Religion Anglicane, qui portoit en substance, " Que cette Eglise, telle qu'elle se trouvoit établi par les Loix, délivrée de très-grands dangers par le Roi Guillaume; étoit dans un état très-florissant & très-sûr, par la bénédiction de Dieu, sous l'heureux Regne de Sa M. & que ceux qui diroient à l'avenir; que cette Eglise se trouvoit en danger sous l'Administration & le doux Gouvernement de Sa M. seroient réputés les ennemis de la Reine, de l'Eglise & de l'Etat.

Résolutions du Parlement touchant la Religion.

IV. La Reine voulant donner des marques de sa satisfaction au Duc d'Argille pour les services qu'il lui a rendu au dernier Parlement d'Ecosse, en qualité de son grand Commissaire, a voulu qu'il fut fait Membre du Parlement d'Angleterre en qualité de Baron de Chatam, & de Comte de Grenwick. Le 15. Décembre il fut introduit pour la premiere fois dans la Chambre des Seigneurs avec les Cérémonies accoutümées; cette distinction, dont la Reine venoit de l'honorer, inquiéta un peu les amis de ce Duc, qui crurent qu'il lui seroit difficile dans ce Poste, de concilier les intérêts de la Nation Ecossoise, (dont il est un des principaux Seigneurs) avec les sentimens de la Cour de Londres, qui souhaiteroit que les resolutions des trois Royaumes fus-

Le Duc d'Argille fait Membre du Parlement & pourquoy.

sent uniformes en tout ce qui regarde le Gouvernement.

Acte qui annulle ceux passés contre les Ecoissois.

V. Sa présence n'a cependant pas peu contribué à faire refoudre le Parlement d'Angleterre, d'annuller les Actes passés dans la Scéance de l'année dernière contre les Libertés, les Loix, & l'indépendance de la Nation Ecoissoise : on espere que ce tempérament pourra opérer une entière reconciliation entre les deux Nations, & que les Ecoissois se disposeront enfin à defférer leur Couronne à la Maison d'Hanover à l'imitation des Anglois.

Secours destinés pour l'Archiduc.

VI. On fait des grands préparatifs en Angleterre pour envoyer de puissans secours à l'Archiduc, qu'on espere de mettre en état non seulement de se maintenir en Catalogne, mais aussi d'augmenter ses progrès dans les autres Provinces d'Espagne. La Reine a nommé le Brigadier Stanhop pour son Envoyé à la Cour de Barcelonne; & comme il n'est pas moins homme de Cabinet que d'épée, elle se promet de son habileté, qu'il contribuera beaucoup à conserver les Catalans dans les intérêts qu'ils ont embrassé depuis quelques mois.

A R T I C L E VIII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux PAYS BAS, depuis le mois dernier.

Echange des prisonniers.

I. **S**UR la fin du mois de Janvier on commença d'exécuter le Traité qui fut conclu sur la frontière des Pays-Bas, entre les Commissaires des deux Gouronnes, & le Sr. Cronstrom, muni

muni du pouvoir des Etats Généraux, & de la Reine d'Angleterre, pour l'échange des prisonniers : & comme par les états qu'on s'est communiqué de part & d'autre, il s'est trouvé que les François & les Espagnols en avoient fait un plus grand nombre la Campagne dernière, qu'ils n'en avoient perdu, les Alliés doivent suppléer à ce nombre, pour ceux qui furent pris à la Bataille d'Hochstedt : On assure même que s'il s'en trouve de surnuméraires de part ou d'autre, ils seront également relâchés, en payant leur rançon sur le pied réglé par le Cartel. Il seroit à souhaiter pour la gloire des Puissances qui sont en guerre, & pour le bien & l'avantage de leurs Sujets, qu'on observât à l'égard des prisonniers de guerre, qui se font sur terre, ce qui s'observe à l'égard des François & des Hollandois qui sont pris sur mer ; c'est-à-dire, de traiter chrétiennement ces malheureux prisonniers, de leur donner le secours dont ils ont besoin, dans cette dure extrémité ; & de les laisser retourner librement dans leur Patrie, après en avoir dressé un état signé par des Commissaires sur la frontière, qui contiendroit le nombre & la qualité des prisonniers ; que tous les trois mois ou à la fin de la Campagne on feroit un décompte général de tous ceux qu'on auroit relâché, & que celle des Puissances qui en auroit plus reçu que rendu, payeroit exactement, de bonne foi & en deniers comptans, la rançon des surnuméraires, sur le pied réglé par un Cartel général. Il me paroît que cette méthode seroit plus digne des Princes Chrétiens, que de suivre ce qui se pratique chez les Princes Barbares, qui traitent leurs prisonniers en Esclaves, & ne leur donnent pas plus de liberté qu'aux bêtes féroces qu'on a pris dans une Forêt.

*Ce qu'on
devoit pra-
tiquier à l'é-
gard des pri-
sonniers.*

II. Milord Marlborough, le Comte de Sunderland, le Sr. Buys Pensionnaire d'Amsterdam, qui a été nommé Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux à Londres, & plusieurs autres Seigneurs des deux Nations, mirent à la voile le 8. Janvier, pour passer en Angleterre. Ce Milord s'est fort appliqué, pendant le séjour qu'il a fait à la Haye, de persuader à Mrs. les Etats Généraux, de lui laisser le Commandement absolu des troupes qui composeroient son Armée, & l'entière disposition des projets de sa Campagne, se faisant fort, en ce cas-là, d'en faire une plus glorieuse cette année, que la précédente; L. H. P. n'ont pas encore pu se résoudre à lui donner cette satisfaction; elles ont même sur cela donné des instructions fort opposées au Sr. Buys; elles ne doutent pas de l'habileté, de l'intrépidité, ni du zèle du Milord; mais elles savent par expérience, que ce Général ne ménagera jamais les troupes, lors qu'il trouvera une occasion à acquérir de la gloire.

III. L'Amiral Allemond venant de la Méditerranée avec l'Escadre Hollandoise, essuya un si mauvais tems par les fréquentes tempêtes qu'il a fait depuis deux mois, qu'il fut obligé de relâcher à Portsmouth à la mi-Décembre, afin d'y faire radouber ses Vaisseaux, & y prendre des provisions; il n'a pas encore pu remettre en mer pour venir dans les Ports de Hollande.

IV. Le Général Fagel a enfin obtenu la permission des Etats Généraux de ne plus retourner en Portugal. L. H. P. ont nommé en sa place le Baron Spar, qui auroit mieux aimé rester sur la Frontière de la Flandre Hollandoise, où il a commandé la dernière Campagne.

V. L'Empereur craignant que quelques François

des Princes &c. Fevrier 1706. 133

cois ou Bavaois ne passent des Pays-Bas en Allemagne, sous prétexte de désertion, a ordonné d'arrêter tous les déserteurs de ces deux Nations, pour les envoyer en Hollande, afin de les y embarquer pour le Portugal. On s'aperçoit que cet ordre a déjà fait plus d'effet que les défenses les plus rigoureuses des Généraux des deux Couronnes.

*Ordre de
l'Empereur
touchant les
déserteurs
François &
Bavaois.*

Extrait de quelques Lettres.

Toutes les Lettres venuës des Côtes d'Italie, d'Espagne, de France, d'Angleterre, d'Hollande, du Nord &c. ne sont remplies que des désordres qu'y ont causé les grosses tempêtes du mois de Décembre : plusieurs Bâtimens Marchands de différentes Nations ont été submergés ; il a péri sept à huit Vaisseaux de guerre Anglois ou Hollandois, & l'Escadre Françoisé sortie de Toulon sous les ordres de Mr. Duquesne, a été obligé de relâcher aux Isles d'Hiers, après avoir beaucoup souffert, sans néanmoins avoir perdu aucun Vaisseau.

On mande d'Allemagne, que le 24. Décembre les Mécontens de Hongrie avoient pendant 36. heures jetté des bombes, & des boulets rouges dans Oedembourg, qui avoient réduit les Fauxbourgs, & partie de la Ville en cendres. Que le Comte de Lewestein faisoit toujours emprisonner quantité de Noblesse, & Bourgeoisie de Munich, qu'il avoit fait publier une amnistie pour tous les Bavaois, qui avant le premier Fevrier rendroient leurs armes, & s'enrôleroient dans les troupes de l'Empereur pour aller servir en Hongrie, ou en Italie, & que ceux qui n'y obéiront pas, seront punis avec la dernière

rigueur, leurs maisons seront pillées & brûlées; & leurs biens confisqués; que plusieurs Gentilshommes & Seigneurs de Baviere avoient écrit à Ratisbonne pour avoir la permission de s'y retirer, pour y vivre en sûreté sous la protection de la Diette de l'Empire; que l'Assemblée la leur avoit accordée, pourvû que ceux qui voudroient jouir de ce droit d'hospitalité, fussent munis des passeports du Comte de Lewestein, qui les a déjà refusé à plusieurs qui ne vouloient pas en payer l'expédition sur le pied que ses Secrétaires l'ont fixée. Qu'on avoit prononcé une condamnation contre les Bavaois qui furent faits prisonniers à Kelheim, par laquelle ils doivent tirer au billet, pour de deux hommes y avoir un de pendu, & l'autre enrôlé dans les troupes de l'Empereur; & que le nommé Kraus qui les commandoit, avoit aussi été condamné à être écartelé; mais comme les Bavaois menacent d'user de représailles sur plus de 200. Impériaux qu'ils détiennent prisonniers, parmi lesquels il y a plusieurs Officiers de considération, on a différé l'exécution de ce jugement inhumain.

D'Italie. Que le bruit s'étoit répandu que le Prince Eugene s'iroit embarquer à Gènes avec tous ses équipages, sur trois Frégates Hollandoises qui y sont, pour passer en Catalogne, où il espère qu'il y a plus de gloire à acquérir qu'en Lombardie; qu'en ce cas-là Mr. le Duc de Vendôme qui ne veut pas le perdre de vûë, l'y suivra de près; c'est sur cette nouvelle qu'on débite que Mr. de Villars ira en Lombardie faire tête aux Général Staremberg, pendant qu'une autre Armée fera le siège de Turin: mais comme tout ce que j'avance à
cet

des Princes &c. Fevrier 1706. 125

cet égard , n'est fondé que sur les premiers bruits qui s'en sont repandus dans quelques Cours , je ne garantis pas que cela soit tout-à-fait certain.

D'Espagne. Que le voyage du Roi pour l'Aragon étoit encore retardé de quelques jours : qu'il étoit arrivé quelque sédition à Barcelonne & à Vich , qui avoit obligé l'Archiduc de rappeler partie des troupes réglées qui étoient à Lerida , & avoit fait abandonner plusieurs petites Places des Frontières de Catalogne à l'approche des troupes Françoises , afin d'être plus en état de s'assurer de la fidélité des Bourgeois de Barcelone , que Milord Peterborough s'appliquoit particulièrement à la conservation de cette Capitale ; qu'on avoit écrit de plusieurs endroits , qu'à l'approche du Marquis de las Tores , les habitans de la Ville de Valence lui avoient ouvert leurs portes , & fait main basse sur les Anglois que les Rebelles y avoient introduit , que l'Eveque de Murcie , avoit fait prendre les armes à 6000. de ses Diocésains , à la tête desquels il s'est mis pour reprimer les Rébelles , qu'il avoit outre cela jetté des troupes dans Cartagene , dans Origuela & dans Alicante , & fait emprisonner quelques Moines , qui dans leurs Sermons exhortoient les peuples à se soulever en faveur de la Maison d'Autriche. Ce Prélat écrit des Lettres circulaires aux Principaux Ecclésiastiques de son Diocèse , & de son voisinage , pour les exhorter d'être fidèles à Dieu , & au Roi Philippe leur légitime Souverain.

De Paris. Que le 10. Janvier on avoit heureusement découvert à Rochefort un dessein qui devoit faire périr la plus grande partie de la Ville ,

Ville, & les Vaisseaux qui sont dans ce Port. Quelques incendiaires qu'on suppose être étrangers, avoient fait un trou à passer un homme au grand Magazin ou Arsenal, dans lequel on avoit jetté des saucissons allumés, qui devoient communiquer le feu à un endroit rempli d'étoupes, & autres matières combustibles; mais que par les soins qu'on a pris à prévenir les suites de cet incendie, il n'y avoit eu qu'une cabane & quelque bois de charpente de brûlé. Que le Roi avoit fait distribuer 326000. livres de gratification aux quatre Compagnies de ses Gardes du Corps, 12000. dans le Régiment des Gardes Françaises, 8000. au Régiment des Gardes Suisses, 8000. aux Gendarmes &c. Que le 14. Janvier on avoit régitré au Parlement de Paris un Edit, portant établissement de deux Lotteries Royales, l'une desquelles produira deux millions quatre cens mille livres, sur le pied de 240. mille billets de dix livres chacun; l'autre produira un million par un pareil nombre de billets, de vingt sols chacun; comme il ne s'en est point encore fait d'une pareille nature, nous l'expliquerons plus au long le mois prochain, la place nous manquant dans celui-ci.

A R T I C L E IX.

Qui contient quelques nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses, depuis le mois dernier.

Conjuration de Naples.

I. I L y a quelques mois * que nous annonçâmes l'impression qu'on faisoit à Paris de l'Hi-

* Voyez Tom III. page 372.

l'Histoire de la Conjuracion de Naples en 1701.
Cette Edition est achevée, & c'est le Sieur Guiffard ruë S. Jaques qui la distribuë, & dont le Public a paru beaucoup satisfait : On trouve à la tête de cet Ouvrage une Préface, où l'Auteur cite trois Ouvrages de cette espèce; le premier est la Conjuracion de Genes, dont étoit Chef Jean Loüis de Fiesque, Comte de Lavaigne, qui vouloit se rendre maître de sa Patrie; cette Histoire fut écrite par le Sieur Malvezzi, & traduite en François par le feu Cardinal de Retz : On prétend que ce fut en travaillant à cette traduction, que ce grand Ligueur contracta cet esprit de factieux, qui lui a fait prendre tant de fausses mesures dans le cours de sa vie. Le second Ouvrage de cette espèce, est la Conjuracion de Venise, dont le Marquis de Bedmar, Ambassadeur du Roi d'Espagne près de cette République, & le Duc d'Osone, tous deux Ayeuls de ceux qui portent aujourd'hui leur nom, étoient les Chefs. C'est ce célèbre Abbé de S. Real qui fut l'Auteur de cet Ouvrage. La troisième conjuration dont il est fait mention dans cette Préface, & qui eut un meilleur succès que les précédentes, est celle de Portugal, qui en 1640. mit la Maison de Bragance sur le Trône. Le fameux Vasconcellos fut le Chef de l'entreprise, & l'Abbé Vertot l'Auteur de la Relation que nous en avons.

II. Voici le titre d'un Livre qui a fait beaucoup de bruit, & qui a été condamné par le Parlement de Paris. *De l'obligation d'empêcher le mal d'autrui quand on le peut par soi ou par d'autres; précepte Divin de la correction fraternelle, fondé sur l'obligation d'aimer Dieu & son Prochain, par feu Mr. Gobinet, Docteur de la Société*

*Corrections
fraternelle.*

Société de Sorbonne. On y a ajouté beaucoup de passages sur l'Amour de Dieu, & plusieurs autres choses très-importantes. Ce petit Imprimé se donnera pour rien à ceux qui voudront se charger de le communiquer le plus qu'ils pourront, chez Mr. le Curé de St. Jean, & en la Communauté de la Paroisse du Fauxbourg S. Germain, & aux autres presque pour rien, chez Urbin Coutelier, rue S. Jaques, au Cœur bon.

Cette nouvelle méthode de distribuer les Livres *gratis*, fit d'abord juger que celui-là connoit quelque chose de mystérieux ; en effet, on y trouva plusieurs matières à condamner, sur tout dans les notes que Monsieur Mortier, Docteur de Sorbonne, avoit mis au bas du Chapitre de la *Correction fraternelle*, par lesquelles il a voulu obliger les Domestiques, de reveler aux Curés & aux Confesseurs ; tout ce qu'ils voyent faire, & entendent dire à leurs Maîtres & à leurs Maîtresses. Si cette doctrine avoit été admise, je laisse à penser si la plupart des Confesseurs ne se seroient pas plus attachés à s'instruire des affaires les plus secretes des Familles, qu'à déraciner le crime du cœur de leurs pénitens. Quoi qu'il en soit, Mr. Mortier a pris la fuite, & le Parlement travaille à lui faire son procès.

III. On a vû à Paris entre les mains de quelques Particuliers, une *Apologie de Mr. le Cardinal de Boissillon* en manuscrit, qu'on dit être bien écrite, & qu'on a trouvé dans les papiers de feu Mr. Vaillant son Avocat : Mais comme il arrive souvent que ces sortes de Pièces sont apocryphes, & qu'il se trouve des gens qui font quelquefois dire aux personnes de cette distinction, des choses auxquelles ils n'ont pas seulement
pensé

pensé ; il est à propos d'attendre qu'elle ait été mise sous la Presse, pour savoir si Son Em. l'approuvera.

IV. On imprime actuellement à Paris l'*Histoire de la Poësie Française* : on en fait par avance un jugement très-avantageux par la réputation de l'Auteur, qui est déjà fort connu dans la République des Lettres par plusieurs Ouvrages de sa façon : C'est l'Abbé de Malvezin, originaire de Provence : il est aussi Auteur de la *Vie du Marquis de S. André*, & il vient de donner tout nouvellement une Epître en vers, adressée à Mr. Boileau Despreaux, sur les faux dévots, qui a été fort applaudie.

*Histoire de
la Poësie
Françoise.*

V. La place que l'Abbé de Quiqueron de Beaujeu (nommé à l'Evêché de Castres) occupoit dans l'Académie des Inscriptions, a été remplie par l'Abbé Baudelot, qui est d'une profonde littérature, & très-versé dans la connoissance de l'Antiquité & des Médailles : Parmi les Ouvrages que le Public a vû de sa façon, on estime beaucoup son *Traité de l'Utilité des Voyages*.

Mr. Baudelot.

VI. Le Sr. Langlois Libraire, Graveur & Marchands d'Estampes, vient d'augmenter considérablement son *Recueil des vûes & des Perspectives*, où l'on trouve des Estampes des Palais, des Places, des Eglises & des plus beaux bâtimens de Paris, avec les Châteaux de Versailles, de St. Cloud, de Meudon, & autres Maisons de plaisance, le tout original, où il a employé Parelle & les autres plus excellens Graveurs : cet ouvrage qui est un chef d'œuvre en ce genre, est relié en trois Volumes *in folio* en hauteur, ou en seul Volume *in folio* en travers.

*Recueil des
vûes & des
perspectives.*

*Relation du
Couronne-
ment du Roi
Stanislas.*

VII. On voit à Paris une *Relation du Couronnement de Stanislas I. Roi de Pologne, & de la Reine Catherine son Epouse, qui fut fait à Varsovie le 4. Octobre 1705.* On m'assure que cette Relation est très-bien écrite, & qu'on y a remarqué que le Prince Alexandre Sobieski, pour ne pas paroître à cette solemnité, alla sur sa terre de Villanova, moins, dit-on, par crainte d'irriter le Roi Auguste contre ses freres qu'il détient prisonniers, que parce que les Ambassadeurs de Suede ne vouloient pas lui donner la préséance dans cette cérémonie; & que ce fut par la même raison que la Mere du nouveau Roi, s'absenta aussi, parce qu'on avoit l'exemple qu'au Couronnement du Roi Michel, sa Mere fut assise à table au dessous des Ambassadeurs de Suede.

Cet exemple nous fait voir, combien peu les peres & les meres profitent de l'élévation de leurs enfans, en ce qui regarde le point d'honneur; les Têtes couronnées ne souffrent point d'égaux dans leurs Familles; on voit tous les jours des exemples de cette subordination du Supérieur à l'Inférieur; de Maitres qu'on étoit; ou qu'on devoit être, on se fait gloire de devenir Sujets; comme le Prince George de Dannemarck l'est devenu de son Epouse dès qu'Elle est montée sur le Trône d'Angleterre.

Il s'est pourtant trouvé des personnes d'un assez bon naturel, que l'élévation des Dignités n'a jamais portés à manquer de respect pour leur Supérieurs, sur tout pour ceux à qui ils étoient redevables de la vie. L'Histoire de Venise nous en fournit un exemple en la personne de Laurent Celse, qui ayant été élu Doge pendant qu'il étoit Ambassadeur de la République près de l'Empereur

pereur Charles IV. Ce Seigneur étant prêt d'être introduit dans la Ville, jugeant que son Pere, (qui étoit Sénateur) viendroit, comme les autres, se mettre à genoux devant lui, suivant la coutume, il fit attacher sur sa Toque Ducale, une Croix d'or avec un Crucifix, afin que l'honneur qu'il recevoit de son Pere, fut attribué à cet objet adorable. Voici à cette occasion une belle leçon pour les Grands du monde.

*Vous, dont l'Auteur de la nature,
Comme il lui plaît, regle le sort;
Qui vous a sur sa créature
Donné droit de vie & de mort;
Du rang, où sa bonté vous place,
Rabaissez l'indigne fierté,
Et si l'humble sujet craint votre autorité,
Du Souverain qui vous menace,
Craignez aussi la Majesté.
Le pouvoir absolu trouve qui le reserre,
Un Roi relève encore d'un plus puissant Seigneur;
Tel se voit le matin, au comble de l'honneur,
Qui le soir est porté par terre.
Tout ici bas est incertain,
La fortune n'a rien de stable,
Et tel à qui le Ciel fut toujours favorable,
N'ose en attendre un lendemain.*

VIII. Mr. de Voolhouse, Oculiste & Gentilhomme servant du Roi d'Angleterre Jaques III. connu par les surprenantes Cures qu'il a faites, vient d'écrire une Lettre à un de ses amis, en forme de dissertation très-curieuse, sur les maladies des yeux, où il marque qu'il vient se défabuser de l'opinion que plusieurs Sçavans ont eue que les yeux n'étoient sujets qu'à 170. sortes de mala-

maladies, puis qu'il venoit d'en trouver une extraordinaire dans l'œil gauche de George Orbané, Caporal de la Compagnie de Mr. d'Erlach, dans le Régiment des Gardes Suisses.

Maladie de l'œil extraordinaire.

Ayant renversé la paupiere d'en bas, il aperçut une carnosité de la forme & de la grosseur d'une échalotte, de la couleur & politesse de la tunique adnale de l'œil, placée dans la cavité qu'on appelle *hyperoilon*, entre le globe de l'œil, & la paupiere inférieure, vers le petit *Canthus*. Mr. Voolhouse, prenant ce corps étranger avec ses tenailles oculaires, le tira facilement de l'œil, & ne le trouva attaché au milieu de la paupiere inférieure, que par un gros vaisseau sanguin, éloigné d'une demi ligne d'une branche des vaisseaux de l'œil. Cela lui donna lieu de croire que la nature avoit soulagé le malade, par où l'art auroit pû le faire, en lui faisant cette opération spécifique : après avoir fait la ligature de ce vaisseau de sang, il coupa ce corps étranger, & le malade s'est trouvé parfaitement guéri.

IX. Voici une Lettre écrite de Montpellier le 20. Décembre 1705. sur une autre matière des prodiges de la nature, qui n'exercera pas moins que la précédente l'esprit de ceux qui voudront l'approfondir, & en rendre raison au public.

Étincelles de feu produites par le corps humain.

Les nouveaux Physiciens ont développé les merveilles des Phosphores, des Miroirs ardents, des Diamans lumineux, & quelques-uns même ont tenté d'expliquer ce qui arrivoit à un Empereur Romain, qui à l'instant de son reveil, distinguoit les objets qui l'envirannoient dans sa chambre; mais il n'est pas venu à ma connoissance, ni à celle de plusieurs Sçavans, avec qui j'en ai conféré,

des Princes &c. Fevrier 1706. 143
féré, qu'on ait oïr parler, ni donné l'explication de ce qui suit.

Plusieurs personnes d'une famille distinguée de Languedoc, dont il y en a un Conseiller en la Cour des Aides de Montpellier, lorsqu'ils se deshabillent pour se coucher, il sort de leurs habits & de leurs bas, des étincelles semblables à celles qui sortent du charbon qu'on allume, (au petillement près) & il faut remarquer que cela n'arrive qu'en Hyver, & pendant les plus grands froids : cela paroîtroit un paradoxe, si l'évenement n'avoit été vérifié & confirmé plusieurs fois par différentes personnes de cette famille, & même en présence d'autres personnes de distinction & dignes de foi. Ce fait étant incontestable, nous espérons que le public recherchera la véritable cause de ces parties lumineuses & qu'il voudra bien ne pas ensevelir les découvertes qu'il fera là-dessus.

ARTICLE X.

*Qui contient les Naissances, Mariages
& Morts des Princes & autres personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

I. **A** Mesure que les Etats de Mr. le Duc de Savoye diminuent, en changeant de Maître, le Ciel le recompense par une augmentation de Famille. Madame la Duchesse son Epouse accoucha d'un troisième Prince le premier du mois de Décembre, qui fut tenu sur les Fonds Baptismaux par le Prince Emanuel de Savoye, & par la Princesse de Carignan ; il fut nommé *Emanuel Philibert*, avec le titre de *Duc de Chablais*. S. A. R. écrivit au Roi T. C. & à Madame la

Naissance

K Duchesse

Duchesse de Bourgogne, *del suo proprio pugno*, pour leur donner avis de cette Naissance; elle n'en a pas fait de même au Roi ni à la Reine d'Espagne sa fille; c'est peut-être à cause qu'il se seroit fait un scrupule de conscience de leur donner le titre de *Majestés*.

Mariages.

II. Les plaisirs du Carnaval, qui sont souvent les éguillons de l'amour, ont fait proposer plusieurs Mariages à la Cour de France, dont quelques-uns ont déjà été consommés. Voici les principaux.

Monsieur le Prince de Tarente, fils aîné de Mr. le Duc de la Trimoüille, avec Mademoiselle d'Elbœuf, sœur de Madame la Duchesse de Mantouë.

Mr. le Duc de Deuxponts, (qui est à Paris) avec Mademoiselle de Beaumanoir.

Mr. le Chevalier de Botuillon, avec Madame la Marquise de Barbezieux, qui est devenue héritière de la Maison d'Alaigre par la mort de son frere aîné.

Mr. le Comte de Brancas avec Mademoiselle de Nevers, qui avec une sœur cadette qu'elle a, n'étoit presque jamais sortie de l'Hôtel de Nevers, que pour aller à la Messe, de peur de contrevenir aux ordres du Duc de Nevers son Pere.

Mr. le Comte d'Uzez, frere du Duc de ce nom, a épousé Madame Amelin, veuve d'un Fermier Général, qui lui a fait de grandes avances.

Mr. le Duc Duras épousa le 3. Janvier Mademoiselle de Bournonville.

Le onze du même mois, Monsieur le Marquis de Listenois épousa Mademoiselle de Mailly, Madame la Duchesse de Bourgogne en fit tous
les

les honneurs, ayant tenu dans son Apartement grande Toilette & grand couvert.

Il se fit à Nevers, il n'y a pas longtems, un mariage, qui quoi qu'il ne soit pas des plus illustres, est assez singulier pour trouver place ici; ce fut d'un homme âgé de 108. ans, qui au sortir de l'Eglise dançoit d'une maniere ferme & enjouée, pour divertir les Dames, & une infinité de peuple qui étoit accouru pour voir ce vénérable Cocu; *du moins s'il ne l'est pas, il est digne de l'être.*

III. Il n'auroit pas couru tant de risque, s'il eût épousé une nommée Isabelle Helouin, de la Paroisse de Lion sur la Mer, près de la Ville de Caën, supposé que sa chasteté n'eut pas été altérée dans le long cours de sa vie; il lui auroit du moins donné la satisfaction, dont le Poète parle lors qu'il dit :

Morts.

*L'Himen avec la joye a tant d'antipathie,
Qu'on n'a que deux beaux jours, l'entrée & la
sortie;*

*Si l'on en trouve plus, c'est par un cas fortuit,
L'on a cent mauvais jours pour une bonne nuit;
La plus grande douceur qu'on trouve au mariage,
Ne vient que de l'espoir qu'on conçoit du veu-
vage,*

*Et rien ne doit jamais y faire consentir,
Que pour avoir un jour le plaisir d'en sortir.*

Si ce nouveau marié, dis-je, eût épousé celle dont je parle, il seroit déjà veuf, puis qu'elle mourut le 12. Décembre âgée de 108. ans, 7. mois & 26. jours.

Mr. Pouchard, Professeur Royal en Langue

Grecque, qui étoit de l'Académie des Sciences, & l'un des Auteurs du Journal de Paris, est mort dans un âge peu avancé. Les mauvais Auteurs se consoleroient de sa mort; car il les traitoit inhumainement lors qu'il les trouvoit sous sa coupelle: C'étoit un très-bon critique, & qui entendoit parfaitement les Langues. Mr. Boivin, Sous-Bibliothécaire du Roi, a eu la Chaire de Professeur, & l'Abbé Fraguier a eu sa place pour le Journal des Sçavans, il est très-digne de la remplir.

L'Abbé le Gendre, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris mourut au mois de Décembre, il étoit frere de Mr. le Gendre Maître des Requêtes, dont le fils est Intendant de Montauban.

Dame N. d'Hodie, fille du feu Président d'Hodie, (qui mourut en odeur de Sainteté) & de Madame de Phelipeaux, Tante de Monseigneur le Chancelier, mourut à Paris au mois de Décembre; elle étoit veuve de Mr. d'Argouges, Conseiller d'Etat, & du Conseil Royal des Finances, & auparavant premier Président au Parlement de Rennes. Elle a laissé de ce Magistrat deux fils, Mr. d'Argouges Maître des Requêtes, & ci-devant Intendant de Bourgogne, & Mr. l'Evêque de Vanne.

Mr. Charpentier Maître des Comptes, connu par l'amour qu'il avoit pour les Sciences, & par une vertu solide, dont il a fait profession toute sa vie, est aussi mort: si la beauté d'une femme peut consoler une veuve de la perte de son mari, Madame Charpentier verra dans son Miroir une des belles personnes de Paris.

Le Marquis de Touroure, Brigadier des Armées du Roi, & Colonel du Régiment de Vermandois mourut à Paris le premier de cette année.

Le 9. Louis de Caumejan-Fourille, âgé de 76. ans, alla en l'autre monde reconnoître s'il est vrai que la pluralité des Bénéfices en celui-ci, est un cas damnable : L'Abbé dont nous annonçons la mort étoit de ce sentiment lors qu'il n'en possédoit aucun, mais lors qu'il fut Abbé Commandataire de l'Abbaye d'Anvilliers, Diocèse de Rheims, de celle de Nôtre-Dame de Chambons, & que pour lui aider à soutenir la dépense à laquelle un bon Ecclésiastique est tenu, on lui eut donné le Prioré de Langogne, il crut, comme plusieurs autres de son rang, que la mode de ne posséder qu'un seul Bénéfice étoit trop vieille, & les conséquences trop chagrinantes pour s'y conformer.

Le Sr. Angliomby, qui avoit été Envoyé extraordinaire du Roi Guillaume près du Duc de Savoye, & ensuite de la Reine Anne près des Cantons Suisses Protestans, est mort à Chelsey en Angleterre.

Le Comte Paulucci, frere du Cardinal de ce nom, qui étoit Général des troupes du Pape, à qui l'Empereur avoit voulu faire un crime de ce qu'il avoit souffert que les François eussent chassé les Impériaux du Ferrarois, est aussi mort à Peruge en Italie.

Le Sr. Collato, étant sur son départ pour aller prendre possession de son Archevêché de Corfou en Morée, partit de Venise le huit Décembre, pour aller recevoir des mains de son Créateur la recompense d'une vertu & d'une piété solide, dont il avoit fait profession pendant toute sa vie.

La mort enleva au mois de Décembre deux Princeesses à l'Allemagne, que la vertu & le mérite n'avoient pas moins rendu illustres que leur naissance.

naissance. La première finit ses jours à Cassel le 19. de ce mois-là ; c'étoit la fille du Roi de Prusse , qui avoit épousé le Prince Héritaire de Hesse-Cassel.

La seconde étoit la Princesse Doüairière de Saxe-Gotha, de l'illustre Maison de Bade , qui mourut à Altembourg le 21. du même mois.

Mr. le Marquis de St Germain de Gorges , mourut le mois dernier, il avoit épousé la fille du feu Marquis de Mouffi, qui l'avoit eüe de son mariage avec Dame N. de Maillé , parente de feu Madame la Princesse.

F I N.

TABLE

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Fevrier 1706.

ARTICLE I. Espagne & Portugal.	Page 81
ARTICLE II. France.	89
ARTICLE III. Italie.	93
ARTICLE IV. Suisse.	102
ARTICLE V. Allemagne.	112
ARTICLE VI. Pologne & Nord.	121
ARTICLE VII. Angleterre.	127
ARTICLE VIII. Hollande & Pays-Bas.	130
ARTICLE IX. Qui contient quelques nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses.	136
ARTICLE X. Naissance, Mariages & Morts.	143

